MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

BULLETIN
DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 96 (1996), p. 51-71

Michel Baud

Les formes du titre de "mère royale" à l'Ancien Empire.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711264	*La chapelle d'Osiris Ounnefer Neb-djefaou*	Laurent Coulon
9782724711752	*Guide du Caire Islamique*	Hadrien Collet
9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l'Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne*	Sylvie Ayari
9782724711899	*BCAI 40*	

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

Les formes du titre de « mère royale » à l'Ancien Empire

Michel BAUD

DANS UNE ÉTUDE récente du titre de « mère royale », V.G. Callender [1] suggère que *mwt nswt* et *mswt nswt-bjtj* ne doivent pas être considérés comme de simples variantes, mais qu'ils reflètent, pour leurs titulaires, des situations différentes au regard des conditions d'accès au trône de leur fils. L'emphase attachée à la désignation du roi comme *nswt-bjtj* est interprétée comme la marque d'une situation spécifique, en ce que « all the Old Kingdom examples of *mwt nswt bjtj* queens appear to have been mothers of kings who ascended to the throne after some disruption to the normal pattern of patrilinear descent » [2]. Le schéma type de la transmission du pouvoir royal, reflété par le mythe du combat d'Horus contre son oncle Seth, est évidemment un héritage de père à fils. Par conséquent, tout autre chemin suivi pour la transmission de la couronne – succession entre frères, arrivée au pouvoir d'une autre branche de la famille royale ou de nouveaux venus – est considéré comme une rupture de cette règle.

De prime abord, la théorie est séduisante, d'autant qu'elle touche à un secteur resté dans l'ombre faute de données, les règles de dévolution du pouvoir. Le modèle proposé est original, puisqu'il part de l'analyse du statut de la mère de l'héritier du trône. Néanmoins, les obstacles d'ordre méthodologique sont tels qu'il ne résiste pas à un examen critique, tandis que l'étude de l'ensemble des sources, par type documentaire, permet de proposer une explication alternative.

Le premier problème méthodologique est d'ordre historique. La thèse de V. Callender, en effet, accorde une grande importance aux faits événementiels et généalogiques. L'auteur qualifie de « rupture » un ensemble de faits disparates qui interrompent la succession normale entre roi-père et roi-fils, voire même, plus radicalement, entre héritier désigné et cadet

1 V.G. CALLENDER, « A Contribution to Discussion on the Title of *s.t nṯr* », *SAK* 18, 1991, p. 89-111, particulièrement p. 96-101.
2 *Ibid.*, p. 96-97.

BIFAO 96 (1996), p. 51-71 Michel Baud

devenu roi au gré des vicissitudes historiques. Une telle analyse serait possible, et riche d'enseignements, si nous connaissions les liens familiaux qui relient les rois entre eux, l'identité de leur mère, et, avant tout, l'ordre exact de la succession royale. Nos lacunes sont telles dans ce domaine, qu'il paraît bien hasardeux de fonder un modèle opératoire sur ces critères, établis le plus souvent par simples hypothèses.

La succession entre Chephren et Mykérinos, par exemple, n'est pas claire. Si l'on admet généralement qu'il s'agit du père et du fils, on peut s'interroger sur l'existence d'un roi éphémère entre les deux règnes (Bicheris de Manéthon) [3], que rien pourtant, dans les sources contemporaines, ne permet d'assurer. L'existence d'une rupture n'est donc pas absolument prouvée. Pour la Ve dynastie, l'ordre de succession des rois après Neferirkarê est controversé. Contre l'ordre traditionnel Neferirkarê, Chepseskarê, Rêneferef et Niouserrê, connu par des sources postérieures [4], on a plus récemment suggéré, sans preuve déterminante, une succession Rêneferef-Chepseskarê [5], que V. Callender a adoptée, sans l'argumenter. La rupture par excellence, celle que l'on associe au changement de dynastie, est elle-même sujette à caution. Il faut bien avouer qu'il est difficile, pour l'Ancien Empire, d'établir une définition rigoureuse de la notion de « dynastie », capable de rendre compte du découpage manéthonien. Elle a été définie, avec souplesse, par la résidence et la divinité tutélaire [6], mais on s'est parfois orienté aussi, pour cette époque, vers une définition familiale à laquelle notre civilisation nous a habitués. Certains auteurs n'ont pas hésité, alors, à faire débuter la VIe dynastie à Ounas [7] (dernier roi de la Ve selon le classement répercuté par Manéthon), puisque Téti lui serait lié généalogiquement. Faute des données adéquates, et compte tenu de la force du principe de la continuité monarchique, nous avons suggéré qu'il est douteux qu'un tel découpage ait existé à l'Ancien Empire [8]. La présentation de rois en suites ininterrompues, avec le nom de leur mère, plaide en défaveur de l'importance de la notion de résidence ou de famille régnante, digne d'être institutionnalisée dans un terme « dynastie » à cette époque. Le fait que les annales de Saqqara-Sud commencent avec Téti pourrait bien sûr légitimer le découpage de Manéthon. Cependant, cela ne pourrait s'appliquer à la pierre de Palerme, qui présente, les uns à la suite des autres, les rois de l'époque thinite jusqu'à Niouserrê (selon les reconstitutions habituelles ; Neferirkarê est le dernier règne dont nous ayons trace sur ce monument). Niouserrê n'est

3 Voir par exemple W.S. SMITH, *CAH* I/2, p. 175-176 ; W. HELCK, *Geschichte des alten Ägypten*, *HdO* I, 1 :3, reéd. 1981, p. 56 ; J. VERCOUTTER, *L'Égypte et la vallée du Nil*, Paris, 1992, p. 285-286.

4 W. HELCK, *Untersuchungen zu Manetho und den ägyptischen Königslisten*, Berlin, 1956, p. 26-28, 50-51 ; W.S. SMITH, *op. cit.*, p. 184 ; N. GRIMAL, *Histoire de L'Égypte ancienne*, Paris, 1988, p. 94-95 ; J. VERCOUTTER, *op. cit.*, p. 290 ; etc.

5 M. VERNER, « Die Königsmutter Chentkaus von Abusir und einige Bemerkungen zur Geschichte der 5. Dynastie », *SAK* 8, 1980, p. 266-268 ; R. STADELMANN, « Königinnengrab und Pyramidenbezirk im Alten Reich », *ASAE* 71, 1987, p. 259 ; M.A. SPEIDEL, *Die Friseure des ägyptischen Alten Reiches*, Constance, 1990, p. 161-165. L'hypothèse de P. KAPLONY, *Die Rollsiegel des Alten Reichs* I, *MonAeg* 2, 1977, p. 285-289, d'une succession Neferirkarê-Niouserrê-Rêneferef-Chepseskarê, fondée sur des sceaux à noms associés, a été rejetée. Voir N. STRUDWICK, *JEA* 71, 1985, supplément, p. 28 et M.A. SPEIDEL, *loc. cit.*

6 J. YOYOTTE, « "Osorkon fils de Mehytouskhé", un pharaon oublié ? », *BSFE* 78, mars 1977, p. 49-50 ; J. VON BECKERATH, « Bemerkungen zum Turiner Königspapyrus und zu den Dynastien der ägyptischen Geschichte », *SAK* 11, 1984, p. 50. Pour le primat de la notion de résidence : D.B. REDFORD, *Pharaonic King-lists, Annals and Day-books. A Contribution to Egyptian Sense of History*, *SSEA* 4, 1986, p. 13 et 161-162.

7 W. SEIPEL, *Untersuchungen zu den ägyptischen Königinnen der Frühzeit und des Alten Reiches*, Hambourg, 1980, p. 222 et 225 n. 25, avec bibliographie. Sur le rejet de cette thèse, voir P. MUNRO, *Der Unas-Friedhof Nord-west* I, 1993, p. 17-19 et M. BAUD *in* M. BAUD, V. DOBREV, « De nouvelles annales de l'Ancien Empire égyptien. Une "Pierre de Palerme" pour la VIe dynastie », *BIFAO* 95, 1995, p. 57-58.

8 M. BAUD, *op. cit.*, p. 55-58.

pourtant associé à aucun changement dynastique. Les annales de la VI^e dynastie, pour s'exprimer ainsi par commodité, n'ont donc probablement rien à voir avec ce découpage, mais ont pu représenter un élément décisif sur lequel la tradition s'est fondée pour introduire une coupure dans la succession royale.

On peut aisément imaginer, en fonction des incertitudes qui pèsent déjà sur le cadre historique général, combien nos interrogations sont encore plus nombreuses à propos des généalogies, tissu d'hypothèses faute des précisions nécessaires dans les sources. Le tableau 1 montre l'étendue de nos lacunes en ce qui concerne l'identité des mères royales et de leurs rois-fils. Le « problème Khentkaous » est un exemple type, pour lequel on a suggéré, dans un premier temps, de réunir *Ḫnt-kȝw.s* I^re de Gîza et *Ḫnt-kȝw.s* II d'Abousir sous une même identité, avant de les dissocier [9]. V. Callender adopte des positions nouvelles, présentées comme une vérité admise, ce qui est loin d'être toujours le cas. Ainsi *Nfr-ḥtp.s* est-elle considérée comme la mère de Sahourê [10]. C'est une suggestion intéressante, que l'on eût souhaitée argumentée, puisque les commentateurs ont généralement retenu Ouserkaf [11], voire Rêdjedef [12], et proposé *Ḫnt-kȝw.s* I^re comme mère de Sahourê.

L'existence d'une mère royale *Ḫntt-///*, admise par V. Callender, est très incertaine. Un seul fragment de paroi (?) [13] fait jusqu'à présent connaître son existence. Il a été retrouvé dans un contexte similaire à celui des blocs remployés d'un monument de *Zšzšt*, à savoir le temple funéraire de Pépi I^er. L'inscription est trop mutilée pour affirmer que *ḫntt* est forcément le début d'un nom [14], et ce pourrait être une épithète du type « celle qui préside à ... », s'appliquant à *Zšzšt* [15]. La question doit donc rester ouverte, en attendant la fouille complète du complexe de Pépi I^er et de ses environs. Ajoutons, d'ailleurs, que l'on a récemment proposé la reine *Ḫwjt* comme mère d'Ouserkarê, à la place de cette incertaine *Ḫntt-///* [16].

Trop d'hypothèses ont donc été érigées par V. Callender en vérité. La critique n'a pourtant jamais cessé de les juger fragiles, y compris les historiens qui les ont formulées ou reprises, pour tenter de combler les lacunes de nos connaissances. Elles restent, pour reprendre la formule de J. Yoyotte, des « spéculations auxquelles les historiens sont le plus souvent réduits s'ils veulent reconstituer à tout prix l'histoire dynastique de l'Ancien Empire » [17].

9 M. Verner, *SAK* 8, 1980, p. 243-268, puis *id.*, « Das "Chentkaus - Problem" », *in Ancient Egypt and Kush. In memoriam Mikhail A. Korostovtsev*, Moscou, 1993, p. 420-433 et *id.*, *Abusir* III. *The Pyramid Complex of Khentkaus*, Prague, 1995, p. 165-178.

10 V. Callender, *op. cit.*, p. 102 ; *ead.* citée par M. Verner, *Abusir* III, p. 173.

11 B. Grdseloff, « Deux inscriptions juridiques de l'Ancien Empire », *ASAE* 42, 1943, p. 65-66, repris par W.S. Smith, *CAH* I/2, p. 173 et 178 ; PM III^2 (ci-après abrégé PM) 577 ; N. Grimal, *Histoire*, p. 83 et 91 ; J. Vercoutter, *L'Égypte*, p. 289, etc. On l'a identifiée à une fille de Rêdjedef, connue par quelques monuments : É. Chassinat, « À propos d'une tête en grès rouge du roi Didoufri », *Monuments Piot* 25, 1921-1922, p. 67-68, pl. 10 (Abou Rawash) et P. Kaplony, *Beschriftete Kleinfunde in der Sammlung Georges Michailidis*, Istambul, 1973, p. 9, n° 32.

12 W. Helck, *Geschichte*, p. 61 (4). Cette hypothèse est fondée sur la présence de trois domaines dans une tombe (cf. n. 43), le nom du premier construit sur le nom de *Nfr-ḥtp.s*, le second sur celui de Rêdjedef et le dernier de Snefrou (H. Jacquet-Gordon, *Les noms des domaines funéraires sous l'Ancien Empire égyptien*, *BdE* 34, 1962, p. 334-336).

13 J.-Ph. Lauer, « Travaux et recherches à Saqqarah (campagnes 1966-67 et 1967-68) », *BSFE* 52 1968, p. 27, fig. 3.

14 Hypothèse de W. Seipel, *Königinnen*, p. 244 et n. 1.

15 R. Stadelmann, « König Teti und der Beginn der 6. Dynastie », *Hommages à Jean Leclant, BdE* 106/1, 1994, p. 330 ; M. Baud, *Famille royale et pouvoir*, thèse de doctorat inédite, U. Paris IV-Sorbonne, juin 1994, p. 686-687 ; M. Baud, V. Dobrev, *BIFAO* 95, 1995, p. 60-61 (c).

16 R. Stadelmann, *op. cit.*, p. 334-335.

17 J. Yoyotte, « À propos de la parenté féminine du roi Téti (VI^e dynastie) », *BIFAO* 57, 1958, p. 92.

BIFAO 96 (1996), p. 51-71 Michel Baud

On touche là à un autre problème fondamental, celui de la conservation partielle des monuments, et donc des titres de leurs propriétaires. Par exemple, la présence de *zꜣt nṯr* est débattue dans deux cas, pour *Jpwt* Ire, en raison d'un défaut de publication [18], et pour la reine-épouse *Mrt-jt.s* Ire, d'après une reconstitution improbable de reliefs fragmentaires [19]. Pour des membres de la famille royale, et surtout sa branche féminine, ces titulatures incomplètes peuvent avoir d'importantes répercussions généalogiques : elles empêchent d'estimer, par exemple, si une mère royale fut aussi reine et fille de roi. Ainsi, *Ḫnt-kꜣw.s* Ire n'est connue que par des titres en relation avec son statut de mère royale, mais on a suggéré qu'elle pourrait être une fille de Mykérinos [20], et l'épouse de Chepseskaf ou Ouserkaf [21]. Le monument que V. Callender produit pour preuve de sa filiation royale est d'une lecture difficile, et son texte, très lacunaire, permet difficilement d'apprécier le cadre dans lequel intervient le titre de *zꜣ(t ?) nswt* (fig. 1) [22]. Aucun élément ne permet en outre de démontrer que *Ḫnt-kꜣw.s* fut une reine-épouse. L'argumentation fondée sur des fragments de reliefs, découverts lors de la fouille de son complexe funéraire, ne permet pas d'établir la réalité de cette union royale (cf. annexe 2, fig. 2-3). Le statut de fille royale d'*Jpwt* Ire a été pris avec précaution [23], puisqu'elle porte le titre singulier de *zꜣt nswt-ḥtj*, qui a pu être conféré de manière posthume par son fils Pépi Ier. Même s'il est plus vraisemblable qu'elle ne fut pas une fille royale, cette question fait néanmoins toujours l'objet d'un débat, surtout qu'on lui a aussi attribué un titre de filiation plus classique, *zꜣt nswt nt ḫt.f*, dont on aurait trace sur un fragment [24]. Pour *Ḥtp-ḥr.s* Ire, on déduit de la présence de *ḫt Ḥr* et *ḫrp sšmtjw šnḏt*, associés au statut de reine-épouse, et d'objets au nom de Snéfrou dans sa tombe, qu'elle fut bien une reine, épouse de ce roi, et porta le titre de *ḥmt nswt* même s'il n'est pas conservé [25]. V. Callender lui a attribué un couvercle de vase à onguents gravé au nom de la *ḥmt nswt Ḥtp-ḥr.s*, mais il pourrait tout aussi bien s'agir de son homonyme *Ḥtp-ḥr.s* II, reine elle aussi. Le fait que le monument ne provienne pas de la chambre funéraire G 7000x ferait plutôt pencher la balance en faveur de cette dernière.

18 V. Callender, *op. cit.*, p. 90, n. 7, pour le rejet de la présence du titre, proposition raisonnable. Malgré l'absence d'inversion honorifique de *nṯr* (d'après Gauthier sur une information de Loret), il a pourtant été pris en compte par H.G. Fischer, *Egyptian Studies I. Varia*, New York, 1976, p. 75, n. 40 et B. Schmitz, *Untersuchungen zum Titel sꜣ-njswt "Königssohn"*, Bonn, 1976, p. 137, entre autres.

19 La reconstitution *zꜣt nṯr.s* de Smith (*in* G.A. Reisner, W.S. Smith, *A History of the Giza Necropolis* II*: The Tomb of Hetep-heres the Mother of Cheops*, Cambridge MA, 1955, fig. 9 = W.K. Simpson, *The Mastabas of Kawab, Khafkhufu I and II, Giza Mastabas* 3, 1978, p. 3-4, fig. 13, pl. 7c-e) est contestée par Schmitz, *op. cit.*, p. 55, 135-136 et Seipel, *op. cit.*, p. 99.

20 P.ex. H. Junker, « Die Grabungen der Universität Kairo auf dem Pyramidenfeld von Giza », *MDAIK* 3, 1932, p. 142-144 ; L. Borchardt, « *Ḫnt-kꜣw.s*, die Stammutter der 5ten. Dynastie », *ASAE* 38, 1938, p. 214-215 ; B. Grdseloff, *ASAE* 42, 1942, p. 69. La tendance actuelle en fait la fille d'un particulier, cf. H. Altenmüller, « Die Stellung der Königsmutter Chentkaus beim Übergang von der 4. zur 5. Dynastie », *CdE* 45, 1970, p. 222-235 ; W. Helck, *Geschichte*, p. 62 ; N. Grimal, *Histoire*, p. 91 ; J. Vercoutter, *L'Égypte*, p. 289.

21 Chepseskaf : L. Borchardt, *loc. cit.* ; B. Grdseloff, *loc. cit.* ; N. Grimal, *loc. cit.* ; J. Vercoutter, *loc. cit.* ; Ouserkaf : H. Junker, *loc. cit.* ; W.S. Smith, *CAH* I/2, p. 178-179.

22 V. Callender, *op. cit.*, p. 91 et n. 12, à partir d'une table d'offrandes publiée dans SH*G* IV, p. 58 (4), pl. 27C ; voir aussi M. Verner, *Abusir* III, p. 169 (1.10), en référence à Callender. L'inscription n'est pas */// jt.s /// zꜣt nswt /// kꜣw ///* comme le dit l'auteur, mais */// jt.s zꜣ[t ?] nswt ///*, suivi d'une longue lacune, après laquelle figure l'image d'une femme assise ; voir fig. 1. En dessous, en plus petite taille, se trouve un groupe de signes, parmi lesquels *kꜣw* (?). Leur place ne garantit pas qu'il s'agit d'un nom, et le début de l'inscription pourrait très bien se lire « [imakhout auprès de ?] son (= d'elle) père, le fils royal [X], [sa fille ... Y] ». L'image-déterminatif de la personne n'est pas suffisamment bien conservée pour affirmer qu'il s'agit d'une « figure of the queen wearing vulture cap » (V. Callender, *op. cit.*, p. 91).

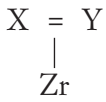
23 *Op. cit.*, p. 91, citant B. Schmitz, *Königssohn*, p. 37, 112. Voir récemment P. Munro, *Unas-Friedhof* I, p. 17, § 2.4, b et p. 21-22, § 3.2, e.

24 W. Seipel, *Königinnen*, p. 259-260 et n. 7. Le titre est effectivement reconstitué par Gunn à partir des seuls signes *ḫt*, peu avant le nom de *Jpwt* (Firth, Gunn, *TPC* I, p. 90, nº 11). Or, puisque cette mention est en parallèle avec *mrrt* + nom d'Horus d'or de Pépi Ier, on pourrait se demander s'il ne s'agit pas d'un titre semblable, en [*Mrjj*]-*ḫt*, nom de Nebty de ce roi.

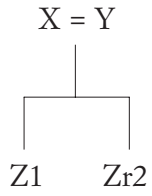
25 B. Schmitz, *op. cit.*, p. 137 et n. 2 ; W. Seipel, *op. cit.*, p. 92 et *id.*, « Hetepheres I », *LÄ* II, col. 1172.

Après cette mise au point sur les incertitudes concernant l'identité et les titres de certaines « mères royales », ainsi que les données historiques et généalogiques, il est évident que tout système qui se fonde trop exclusivement sur ces dernières se trouve gravement hypothéqué. Pour revenir au modèle même proposé par V. Callender, on lui reprochera en outre une souplesse telle qu'il permet de trouver une prétendue justification dans n'importe quel cas de figure. Il suffit de déterminer une « rupture » dans la succession pour expliquer l'attribution du titre *mwt nswt-bjtj*. Cette rupture peut, selon l'auteur, prendre les formes les plus variées, jusqu'à la succession directe par un propre fils du roi, qui ne serait pas l'héritier choisi au départ, mais un successeur de circonstance ! On peut résumer schématiquement son système de la manière suivante, X représentant le roi défunt, Y sa ou ses reine(s), Z son ou ses fils, Zr étant le roi actuel :

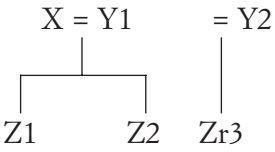
Y se dirait :
mwt nswt si Zr est l'héritier désigné par X, mais
mwt nswt-bjtj pour un autre fils (rupture) [26].



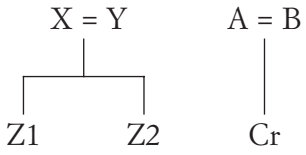
Y par rapport à Zr2, successeur de Z1, se dirait :
mwt nswt-bjtj et *z3t nṯr*.
Le premier titre est l'indicateur d'une rupture, succession anormale par les frères, que le second atténue, mettant en avant la continuité de la lignée, avec connotations mythiques de *z3t nṯr*. Cette continuité est tout de même réelle, puisqu'il s'agit toujours de la descendance directe de X.



Y2 se dirait :
mwt nswt-bjtj,
la descendance de Y1, première reine, ayant été écartée (rupture) [27].



B, mère d'un nouveau venu Cr, se dirait :
mwt nswt-bjtj,
la descendance de X-Y ayant été écartée ou s'étant éteinte (rupture). A-B constituent une autre branche de la famille précédente, ou une nouvelle lignée.



Outre les nombreuses objections déjà avancées, un tel système, sorte d'armoire à tiroirs régis chacun par une règle bien précise, ne s'adapte guère aux réalités mouvantes d'un pouvoir

26 Exemple cité par Callender, Chéops par rapport à Snefrou, qui, en raison de la longueur du règne de celui-ci, ne devait pas être l'héritier désigné à l'origine par le roi (*op. cit.*, p. 99-100).

27 Exemple cité, les reines *Mrjj-R'-'nḫ-n.s* Ire et II, qui « may have started Pepy's dynastic line afresh », après le procès d'une première reine, relaté par *Wnj* (*op. cit.*, p. 99).

BIFAO 96 (1996), p. 51-71 Michel Baud

étatique, quel qu'il soit, et particulièrement en Égypte ancienne. Dans le quatrième cas (A = B → C), qui peut être celui des soi-disant fondateurs de dynastie, la recherche de légitimité voudrait au contraire que le titre de continuité mythique, *z3t nṯr*, à défaut de *z3t nswt*, soit mis en avant, ce qui n'est pas le cas selon V. Callender [28]. D'un autre côté, il est douteux que les Égyptiens aient accordé une valeur tellement définitive à la désignation du *premier* héritier pour que sa mère soit distinguée par un titre spécifique lorsque celui-ci accède au pouvoir. On voit d'ailleurs mal pourquoi un titre approchant n'existerait pas du vivant du père, qui signalerait déjà la mère de l'élu [29]. La forte mortalité pendant l'enfance dans ce type de société écarterait d'ailleurs toute règle stricte [30]. La plus grande souplesse devait au contraire régner, ce que confirme l'attribution du titre de parenté *z3(t) nswt* à des personnes qui ne sont pas toutes des descendants directs d'un roi, y compris avec l'épithète *n ḫt.f* [31]. En outre, *smsw* ne désigne pas forcément que des aînés, sinon classificatoires [32], si bien que *z3 nswt smsw* ne peut qualifier le prince héritier, notion pour laquelle il ne semble même pas exister de titre à l'Ancien Empire [33]. Les règles de dévolution du pouvoir se sont toujours adaptées aux circonstances [34], aussi doit-on se garder de donner au mythe – la succession de Horus contre son oncle – une valeur normative de traité sur l'héritage royal [35]. Il serait inapplicable dans les faits, puisqu'il impliquerait qu'en dehors du premier héritier désigné né de la première reine, tout successeur aurait un droit au trône de légitimité douteuse. À suivre le mythe à la lettre, d'ailleurs, il ne s'agit que de prouver la légitimité d'un fils *posthume*, cas rare s'il en est [36] ! La souplesse du système devait être telle, au contraire, qu'elle ouvrait la porte à toutes les intrigues possibles [37], la mère du successeur étant assurée d'avoir un statut envié, désignée comme *mwt nswt* et *mwt nswt-bjtj*, au gré du degré de solennité voulu par le contexte. L'extraordinaire variété des situations qui entraîneraient l'attribution de *mwt nswt-bjtj* et non simplement de *mwt nswt*, telle qu'elle émerge de l'étude de V. Callender, doit d'ailleurs faire réfléchir sur la réalité de la séparation entre les deux désignations de la mère du roi.

La dernière critique d'ordre méthodologique porte sur le mode de présentation des données, qui peut affecter la juste appréciation de la variété des sources. L'habitude prise,

28 Elle ne l'envisage pas pour *Mr.s-ʿnḫ* Ire, malgré les lacunes de la documentation, et oublie curieusement *Zšzšt*, dont le fils Téti est censé « fonder » la VIe dynastie.

29 Voir les représentations de quelques reines dans la tombe de leur fils, dont on peut penser que certains furent des successeurs potentiels : *Mrt-jt.s* Ire chez *Kȝ.j-wʿb* (W.K. SIMPSON, *Kawab*, fig. 13), un personnage au nom perdu chez *Ḫwfw-ḥʿ.f* Ier (*ibid.*, fig. 26), *Ḥknw-ḥḏt* chez *Sḫm-kȝ-Rʿ* (K.R. LEPSIUS, *Denkmäler* II, 41b, 42b = SHG IV, fig. 61-62), *Ḥʿ-mrr-Nbtj* II chez *Ḫwj.n-Rʿ* (G.A. REISNER, « The Servants of the Ka », *BMFA* 32, 1934, fig. 10). Malgré l'état de conservation de ces représentations, aucune reine ne semble porter de titre que l'on pourrait reconnaître comme celui de la mère de l'héritier désigné. On a donné éventuellement cette valeur au *z3t nṯr.s* de *Mrt-jt.s* Ire (W. HELCK, *Geschichte*, p. 59 : 2), mais le titre est très incertain, voir *supra* n. 19.

30 G. ROBINS, « A critical examination of the theory that the right to the throne of ancient Egypt passed through female line in the 18th dynasty », *GM* 62, 1983, p. 72, « with the presumably high rate of mortality, any form of inheritance which was rigidly formulated on the existence of a particular person would be impraticable ».

31 B. SCHMITZ, *Königssohn*, p. 65-108, 159-171.

32 *Ibid*., p. 91-102.

33 M. RÖMER, « Kronprinz », *LÄ* III, col. 816-818. Dans le même ordre d'idées, faute de titre spécifique, la distinction entre reine principale et secondaire n'est vraisemblablement pas pertinente, cf. P. JÁNOSI, « The Queens of the Old Kingdom and their Tombs », *BACE* 3, 1992, p. 51-52.

34 E. OTTO, « Legitimation des Herrschers im pharaonischen Ägypten », *Saeculum* 20, 1969, p. 385-411, sur la légitimation par l'efficacité, l'héritage et la justification mythologique, principes combinés.

35 Ce n'est donc en rien une « idéologie » en dehors de laquelle nulle voie n'est possible (pour ne pas dire totalitaire) : *vs* A.O. BOLSHAKOV, « Princes who became Kings : where are their tombs ? », *GM* 146, 1995, p. 11-14.

36 En France, de toute la dynastie capétienne, presque millénaire, le cas ne s'est produit qu'une fois, avec Jean Ier.

37 M. WEBER, « Harimsverschwörung », *LÄ* II, col. 987-991. L'existence même de rivalités entre branches, ou d'usurpations du pouvoir aux IVe-VIe dynasties, a été mise en doute par R. STADELMANN, *op. cit., BdE* 106/1, 1994, p. 335.

dans les études de titres, de présenter les données sous forme de tableaux d'attestations, offre une aide appréciable pour constater d'un coup d'œil les liens qui unissent certains titres, et, par là, tenter de préciser le statut ou le domaine de compétences qu'ils caractérisent. Cette présentation, qui entraîne nécessairement des choix, possède cependant deux inconvénients majeurs. Le premier est l'obligation de sélectionner les entrées. Elle doit être mûrement réfléchie, sous peine de se priver de certaines conclusions. Le second inconvénient est, qu'en privilégiant le plus souvent une réponse sous forme binaire – l'apparition ou non d'un titre – on se coupe du contexte dans lequel il apparaît, c'est-à-dire, d'une part, de la place qu'il occupe au sein d'une suite de titres, d'autre part, de son support documentaire [38].

Du premier point de vue, le tableau que V. Callender donne des titulaires [39] ne permet pas d'apprécier leur situation par rapport à l'ensemble des mères royales. En ne retenant que les titulaires de *mwt nswt-bjtj*, elle nous coupe de la possibilité d'apprécier instantanément, dans son système, la place des mères royales pour lesquelles seul *mwt nswt* est connu. Or, une fois écartés les exemples pour lesquels la forme précise du titre n'est pas conservée [40], il ne reste que deux personnages [41] pour lesquels *mwt nswt* seul est connu, sans adjonction de *bjtj*. La distinction entre les deux catégories supposées de titulaires perd déjà de sa pertinence.

Pour les deux « mères royales » en question, *Nfr-ḥtp.s* et *Nt*, on peut supposer des sources défectueuses et/ou des facteurs de biais. De la première, on ne connaît jusqu'à présent qu'une source indirecte [42]. Elle est citée dans une tombe voisine du complexe funéraire d'Ouserkaf, à propos d'une réversion d'offrandes de son complexe vers la tombe d'un fonctionnaire [43]. On ne peut donc fonder aucun raisonnement à son propos [44]. L'autre exception fait aussi illusion, même si le complexe funéraire de la reine *Nt* nous a révélé de nombreux titres. Elle n'y est jamais citée comme « mère royale » (sous l'une ou l'autre forme) [45], ce qui montre que ses monuments ont été achevés, et son culte mis en place, du vivant du roi Pépi II, son époux. Cela semble logique, en raison de la longévité de ce roi [46]. On sait qu'elle devint mère d'un des successeurs du souverain grâce à un décret royal de ce fils-roi [47], qui ne mentionne que *mwt nswt*. Cet exemple n'est pas isolé, et l'on connaît d'autres reines par des documents qui datent, d'une part de la période au cours de laquelle elles furent épouses royales, d'autre part du stade ultérieur, comme reine-mère. Dans deux cas au moins, le roi-fils est même responsable de

38 Sur l'importance de ces éléments dans les études administratives, voir D. Franke, « Probleme der Arbeit mit altägyptischen Titeln des Mittleren Reiches », *GM* 83, 1984, p. 106-108, et E. Martin-Pardey, « Die Verwaltung im Alten Reich. Grenzen und Möglichkeiten von Untersuchungen zu diesem Thema », *BiOr* 46, 1989, p. 533-555.

39 V. Callender, *op. cit.*, p. 109.

40 Mais dont on sait que ce furent des mères royales par divers indices, comme *Mr.s-ʿnḫ* I^re^.

41 Un troisième cas est douteux, *Ppjj-ʿnḫ-n.s*, puisque l'on ne connaît *mwt nswt-bjtj* que sur son sarcophage, qui pourrait être un remploi sans altération des inscriptions, cf. tableau 1, n. (j). Si tel était le cas, elles n'auraient au moins pas été jugées en désaccord avec le statut de la reine, ce qui permet de tourner la difficulté.

42 Toutefois, il semble bien qu'il faille lui attribuer le complexe funéraire à pyramide situé au sud de celui d'Ouserkaf, hypothèse de B. Grdseloff, *ASAE* 42, 1943, p. 53-54, qui m'a été aimablement confirmée par A. Labrousse, en charge de la publication du monument. Qu'elle ait été enterrée là comme reine, comme c'est souvent le cas, ou comme mère royale, est une question débattue, cf. n. 10-12.

43 *Pr-sn* (S : ESP, PM 577-578 ; réversion : K. Sethe, *Urkunden des Alten Reiches* I, Leipzig, 1933, p. 37, 5-17). Un domaine funéraire porte son nom, cf. n. 12.

44 Ce dont Callender convient d'ailleurs, *op. cit.*, p. 91, 93.

45 Si tel n'était pas le cas, pour des défauts de conservation, ce qui est très douteux, rien n'empêcherait alors qu'elle portât aussi bien *mwt nswt* que *mwt nswt-bjtj*.

46 Même si son règne n'est peut-être pas aussi long que le petit siècle qu'on lui donne habituellement : H. Goedicke, « The Death of Pepi II-Neferkare », *SAK* 15, 1988, p. 111-121, opte pour une soixantaine d'années.

47 G. Jéquier, *Les pyramides des reines Neit et Apouit*, Le Caire, 1933, fig. 2 ; H. Goedicke, *Königliche Dokumente aus dem Alten Reich*, *ÄA* 14, 1967, p. 158-162, fig. 15 (JE 56370). Puisque deux « mères royales » sont mentionnées (dont une *Mrjj-R'-ʿnḫ-n.s* « l'aînée »), la parenté du roi avec celles-ci est incertaine.

BIFAO 96 (1996), p. 51-71 Michel Baud

l'essentiel des travaux de leur tombe, qu'il s'agisse de la poursuite d'un projet initial (*Ḫnt-kɔw.s* II), ou de sa profonde altération (*Jpwt* Ire) [48]. M. Verner a ainsi attribué la première phase de construction de la pyramide de *Ḫnt-kɔw.s* II à Neferirkarê, son royal mari ; les marques de construction la signalent alors comme *ḥmt nswt*. Après une interruption des travaux, l'achèvement du monument et la construction de l'essentiel du temple funéraire sont dus au roi-fils, Niouserrê, et les blocs portent alors la désignation *mwt nswt* [49]. A. Labrousse a bien montré que le mastaba de *Jpwt* Ire appartient au stade de reine-épouse, et que sa conversion en pyramide (avec temple) est l'œuvre de son fils devenu roi, Pépi Ier. Le nom de celui-ci apparaît plusieurs fois dans le temple, alors qu'il est absent de la chambre funéraire [50], qui n'a d'ailleurs livré que des monuments au titre *ḥmt nswt* [51]. Un bloc récemment publié par C. Berger, provenant de la décoration du temple funéraire de Pépi Ier, nous montre aussi une [*Mrjj-Rʿ*]-*ʿnḫ-n.s* comme épouse royale [52], ajoutant un élément supplémentaire à la maigre documentation qui concerne *Mrjj-Rʿ-ʿnḫ-n.s* Ire ou II avant leur accession au statut de mère royale [53]. Puisque le seul critère de différenciation entre les deux reines homonymes est justement l'identité de leur fils-roi, Merenrê pour *Mrjj-Rʿ-ʿnḫ-n.s* Ier, Pépi II pour *Mrjj-Rʿ-ʿnḫ-n.s* II, on ne peut les distinguer lorsqu'elles ne sont encore qu'épouses du roi.

Ainsi, pour *Nfr-ḥtp.s* et *Nt*, le caractère de la documentation qui les concerne est seul responsable de l'absence de titres de mère royale autre que le simple *mwt nswt*. Il s'agit d'un défaut de sources tout court dans le premier cas, de sources appropriées dans le second. On remarquera, au passage, que *zɔt nṯr* ne manque aussi que pour des mères royales connues par des sources fragmentaires, à l'exception, peut-être, de *Mrjj-Rʿ-ʿnḫ-n.s* Ire (cf. tableau 1). Il n'y a donc aucune raison de lui attribuer une valeur de signal d'une succession perturbée, et de le limiter au cas de figure d'une succession par les frères (cf. *supra*).

Dans ces conditions, puisque le titre *mwt nswt-bjtj* lui-même est très répandu chez les mères royales, les variations dans la désignation du roi comme *nswt* ou *nswt-bjtj* ne peuvent être imputées aux diverses situations par lesquelles il accédait au trône, selon on ne sait quels degrés de légitimité. C'est, au contraire, vers l'analyse du type de sources qu'il faut se tourner, afin de rendre compte des conditions d'emploi de « mère du roi » ou « mère du roi de Haute et de Basse-Égypte ».

48 P. Jánosi, *BACE* 3, 1992, p. 54, dont nous ne partageons pas les conclusions. Le changement de statut de reine à mère royale ne *devait* pas forcément s'accompagner d'une altération des inscriptions ou du monument de la reine-épouse, cf. le cas de *Nt*. Pour *Ḫnt-kɔw.s* et *Jpwt*, le fait que « the alterations of the tombs were necessitated by reasons of legitimation » de leur fils-roi ne repose que sur des spéculations. Il est préférable de s'en tenir au fait que le souverain a souhaité honorer particulièrement sa mère, sachant, en particulier, que Pépi Ier a attendu sa première fête-*sed* pour modifier le monument de sa mère. Sa légitimité eût-elle été douteuse, l'opération se serait certainement inscrite dès le début du règne.

49 M. Verner, *Abusir* III, p. 18-20, 38-41, 54, 170. Un bloc du temple de Neferirkarê montre aussi la reine-épouse, accompagnée du fils royal *Rʿ-nfr*, le futur Rêneferef : *ibid*., p. 170 (2), pl. 32, fig. 82 et P. Posener-Kriéger, *Les archives du temple funéraire de Néferirkarê-Kakaï*, *BdE* 65, 1976, p. 530-531, fig. 34.

50 A. Labrousse, « Les reines de Téti, Khouit et Ipout Ire, recherches architecturales », *Hommages à Jean Leclant*, *BdE* 106/1, 1994, p. 237.

51 P. Jánosi, *BACE* 3, 1992, p. 54. Il s'agit de vases et coupes : Firth, Gunn, *TPC* I, fig. 7, et H. Gauthier, « La titulature des reines des dynasties memphites », *ASAE* 24, 1924, p. 198.

52 C. Berger, « À la quête de nouvelles versions des Textes des Pyramides, à propos des reines de la fin de l'Ancien Empire », *Hommages à Jean Leclant*, *BdE* 106/1, 1994, p. 75, fig. 2.

53 Trois monuments étaient connus auparavant : (a) un vase d'albâtre, daté de la première fête-*sed* de Pépi Ier (W.C. Hayes, *The Scepter of Egypt* I, New York, rééd. 1990, p. 126-127, fig. 77, gauche) ; (b) un fût d'appui-tête (Berlin 7791, *Äg. Inschr*. I, p. 72) ; (c) une représentation sur la stèle d'*Jww*, fils du célèbre *Wnj* (CG 1439, L. Borchardt, *Denkmäler des Alten Reiches im Museum von Kairo* I, Le Caire, 1937, p. 121). Le nom est *Mrjj-Rʿ-ʿnḫ-n.s* en (a) et (b), quoique *ʿnḫ-n.s* n'ait pas été écrit dans le premier cas, et soit perdu dans le second ; pour (c), il s'agit de *Ppjj-ʿnḫ-n.s*, qui pourrait être, dans ce cas, *Ppjj-ʿnḫ-n.s* III.

Le critère de l'expression de l'identité d'un individu permet d'établir une distinction entre deux types documentaires. L'analyse qui suit est fondée sur les exemples connus d'apparition du titre de mère royale, mais il est évident qu'elle peut être élargie à l'ensemble de la société politique. On a donc agrémenté la discussion d'exemples choisis parmi des membres de la famille royale, des courtisans ou des hauts fonctionnaires, sans toutefois les systématiser.

1. Une catégorie de documents se contente d'établir avec concision l'identité de la personne. Ils se limitent à la mention d'un titre, le plus élevé du moment dans l'ordre de la parenté, « mère royale » pour se limiter au cas qui nous occupe, suivi du nom. L'un ou l'autre élément de ce binôme peut d'ailleurs figurer seul [54]. Dans cette catégorie entrent les types :

1a, les annales royales ;

1b, les décrets royaux ;

1c, les archives funéraires ;

1d, les marques de construction [55]. Une seule des marques du complexe de *Ḫnt-kɔw.s* II à Abousir comporte deux titres, *mwt nswt* suivi de *ḥmt nswt*. M. Verner a toutefois prouvé que le premier avait été ajouté après coup, lors de la reprise des travaux initiée par Niouserrê, roi dont elle est la mère [56].

1e, les noms de domaines funéraires [57] ;

1f, les titres de prêtres (*ḥm-kɔ*, *wʿb*, *ḥm-nṯr* + *mwt nswt*), sur leurs propres monuments ou sur des sceaux de fonction, avec d'autres allusions au culte [58] ;

1g, le petit matériel funéraire, comme les vases, faute de place pour développer les titres.

On se reportera à l'annexe 1 pour le détail des attestations engageant le titre de mère royale. Elles y sont classées dans l'ordre chronologique.

54 *Mwt nswt* (et var.) sans nom à sa suite est fréquent lorsqu'il figure dans un titre de prêtre, voir doc. type **1f**, *Ḥʿ-mrr-Nbtj* Ire, 2/, *Ḫnt-kɔw.s* Ire, 1/ et 2/, *Ḫnt-kɔw.s* II, 2/. *Jrj pʿt* est un exemple similaire : *Pr-nb* (G : CF, PM 257 ; SH*G* III, p. 157-159) et *Mn-swt-jt-nswt* (G : WF, PM 104 ; J*G* V, p. 188-192) sont respectivement *jmj-r pr* et *smsw pr* d'un *jrj-pʿt* anonyme.

55 Les graffiti de la reine *Ḥtp-ḥr.s* II retiennent *wrt ḫts* (D. Dunham, W.K. Simpson, *The Mastaba of Queen Mersyankh III, Giza Mastabas* 1, Boston, 1974, p. 3, fig. 1c-d). Ceux de *Ḫnt-kɔw.s* II sur les premières assises de sa pyramide, avant qu'elle ne devienne reine-mère, se limitent à *ḥmt nswt* (M. Verner, *Abusir* III, p. 48, nº 16, et, en général, p. 18-20). La marque *ḥmt nswt Ḫnt-kɔw.s* qui figure sur un bloc de la pyramide de Neferirkarê (PM 340 ; H. Vyse, *The Pyramids of Gizeh* III, Londres, 1842, face à la p. 20, (E) ; L. Borchardt, *Das Grabdenkmal des Königs Nefer-ir-keɔ-re'*, Leipzig, 1909, p. 47) doit être rattachée au même ensemble. Sachant que la première phase de construction de la pyramide de la reine est contemporaine de celle du roi, on doit expliquer la présence de ce bloc dans le monument royal par une erreur de livraison. Ce type de mélange sur des grands chantiers, accidentel ou voulu, est bien connu, cf. M. Verner, *Abusir* II. *Baugraffiti der Ptahschepses Mastaba*, Prague, 1992, p. 187. Pour *Ḫnt-kɔw.s* II toujours, certaines marques se contentent du nom seul (Verner, *Abusir* III, p. 46, nº 7 ; les marques p. 52, nºs 36 et 37, fragmentaires, ont pu être précédées de titres), voire utilisent le diminutif *ḫnt* seul (*ibid*., p. 45, nº 4, p. 47, nº 10, év. aussi p. 46, nº 5, plutôt qu'une lecture *ḏd*). Pour des titres de particuliers, voir p. ex. *Ptḥ-špss* d'Abousir, dont les inscriptions se limitent à son nom, voire au diminutif *špss*, et dont les titres se cantonnent soit à *smr wʿtj* (phase 1 de la tombe), soit à *ḥɔtj-ʿ* ou au binôme *ḥɔtj-ʿ*, *smr wʿtj* (phase 3) : M. Verner, *Abusir* II, p. 184.

56 M. Verner, *Abusir* III, p. 18-20 (stades de construction de la pyramide), p. 47, nº 13 (graffito).

57 En général, ceux-ci ne présentent que le nom du fondateur, qu'il s'agisse d'un roi ou d'un particulier : H. Jacquet-Gordon, *Domaines funéraires*, p. 44-45, p. 484-486. À parcourir la documentation présentée par cet auteur, nous n'avons rencontré que deux exceptions en dehors de *Zšzšt*, mentionnant titre et nom, le *smr Pr-nb* pour deux de ses domaines seulement (*ibid*., p. 376, 21S5/10-12), et l'*jrj-pʿt Šps(j)-pw-Ptḥ* chez *Mḥw* (*ibid*., p. 423, 38S6/16). Le domaine de *Nfr-ḥtp.s*, mère royale, cité chez *Pr-sn*, ne comporte que son nom, mais il présente un déterminatif caractéristique (*ibid*., p. 335, 7S5/1).

58 Dans les autres domaines, comme la cour et l'administration, on retient évidemment le titre de rang le plus élevé, et/ou la plus haute fonction. C'est le cas pour des personnages cités dans des titres de prêtres ou d'administrateurs de leurs domaines : le *sm ḥrp šndjt Rʿ-wr* pour *Mrw-kɔ.j* (PM 270 ; SH*G* I, p. 62-63), mais dit *smr wʿtj Rʿ-wr* pour *Mr-sw-ʿnḫ* (PM 269-270 ; SH*G* I, p. 104-117) et *Kɔ-ḥr-nswt* (PM 271 ; SH*G* II, p. 65-71) ; le *tɔtj zɔb tɔtj Gm-n.j-kɔ.j* pour *Rʿ-ḥr-tp* (G : CF, PM 546 ; *Urk*. I, 197-198). On peut cependant avoir une succession de deux ou trois titres, ce qui est déjà un sérieux raccourci quand on sait le nombre de titres portés par certains fonctionnaires. Citons *jmj-r kɔt nbt nt nswt* + *jmj-r zš ʿnswt* (*Snḏm-jb*, cité chez *[Sḥ]m-[rʿnḫw]-Ptḥ*, G : EF : LG 33, PM 163 ; J*G* VIII, p. 154-157 ; E. Brovarski, « The Senedjem-ib Complex at Giza : an Interim Report », *L'égyptologie en 1979* II, p. 121), ou *jrj-pʿt* + *ḥɔtj-ʿ* + *tɔtj zɔb tɔtj* (*Ptḥ-ḥtp*, cité chez *Špsj-pw-Ptḥ*, S : WSP, PM 608 ; A. Badawy, « Denkmäler aus Sakkarah », *ASAE* 40, 1940, p. 573-577).

BIFAO 96 (1996), p. 51-71 Michel Baud

2. Un second groupe de documents précise davantage l'identité de la personne, et établit généralement ses multiples positions dans la parenté royale, c'est-à-dire, en quelque sorte, son cursus, pour forcer le parallèle avec une carrière administrative. Il s'agit :

2a, des monuments funéraires personnels de taille appréciable, avant tout la tombe, avec sa décoration et son matériel, fausse-porte, table d'offrande, statues placées là ou dans des temples royaux et divins, etc. ;

2b, de représentations détaillées dans la tombe d'un tiers, roi y compris [59] ;

2c, de monuments non (directement) funéraires, assez rares, témoins du rôle de la personne dans l'État et la société, comme du mobilier d'apparat. On a aussi classé là une inscription du Ouadi Maghara, datée du début du règne de Pépi II, pendant la régence de *Mrjj-Rʿ-ʿnḫ-n.s* II. Celle-ci, en arrière de la titulature du roi, développe ses titres de parenté à la manière d'un protocole royal. Ce type de document, par sa présentation, s'apparente à un décret royal, dans lequel, contrairement au doc. type **1b**, la mère royale n'est pas une simple récipiendaire.

Alors que la seconde catégorie, celle des « documents de cursus », emploie toutes les variantes du titre de « mère royale », le premier type, « d'identité », se limite très généralement à la forme abrégée *mwt nswt*. Les exceptions, pour ce type documentaire, sont rares.

a. L'une est l'association de *mwt nswt* avec le nom de la pyramide royale. On la connaît sur une coupe [60], et dans un décret royal [61]. Dans le premier cas, il s'agit d'ailleurs d'un monument personnel, ce qui nous amène en fait à la frontière entre les types documentaires d'identité et de cursus.

b. Une autre exception, plus fondamentale, mentionne *mwt nswt-bjtj*. C'est ainsi que *Ḫʿ-mrr-Nbtj* est désignée dans un texte de réversion d'offrandes de la tombe de *Nj-mɜʿt-Rʿ* [62]. Le groupe associant ce titre et ce nom est cependant précédé du signe du ciel, à la fois protection et symbole du rattachement de la personne à la sphère divine [63]. La formule développée en *nswt-bjtj* du titre doit donc s'expliquer par la recherche d'un effet de solennité. Par contre, dans un titre de prêtre de *Nj-mɜʿt-Rʿ* concernant la mère royale, seul *mwt nswt* figure (*jmj-r* [*ḥmw-kɜ* ?] *mwt nswt*, SHG II, fig. 242 et /// *mwt nswt*, fig. 237).

c. *Ḫnt-kɔw.s* II présente parfois son titre exceptionnel de *mwt nswt-bjtj nswt-bjtj* sur des documents d'identité. Pour les titres de prêtres, dans le contexte de monuments de particuliers, *Jdw* la mentionne ainsi [64], quoiqu'un autre personnage chargé de son culte se contente du simple *mwt nswt* [65]. Cette forme abrégée est la seule connue, dans ce cadre, pour *Ḫnt-kɔw.s* I^re^ [66] (elle est pourtant aussi *mwt nswt-bjtj nswt-bjtj*), comme c'est toujours le cas pour les prêtres d'une mère royale [67]. Ce type de variation entre forme développée et forme abrégée, toujours

59 Dans les rares cas connus de représentation d'une reine dans un temple funéraire royal, ses titres sont bien développés. P. ex. *Ḫnt-kɔw.s* II, cf. n. 49, ou *Mrjj-Rʿ-ʿnḫ.n.s*, cf. n. 52.

60 Voir doc. type **1g**, *s.v. Mrjj-Rʿ-ʿnḫ-n.s* II.

61 Voir doc. type **1b**, *s.v. Mrjj-Rʿ-ʿnḫ-n.s* I^re^ et II.

62 Voir doc. type **1f**, *s.v. Ḫʿ-mrr-nbtj* I^re^, 1/.

63 M. BAUD, *Famille royale et pouvoir*, p. 423-424.

64 Voir doc. type **1f**, *s.v. Ḫnt-kɔw.s* II, 3/.

65 Voir doc. type **1f**, *s.v. Ḫnt-kɔw.s* II, 1/.

66 Voir doc. type **1f**, *s.v. Ḫnt-kɔw.s* I^re^, 1/, 2/ (identité de la mère royale d'après la situation des tombes).

67 Voir doc. type **1f**. *Nj-mɜʿt-Rʿ* pour *Ḫʿ-mrr-Nbtj* I^re^ n'y fait pas exception dans ce contexte, voir § précédent. Pour d'autres *mwt nswt* anonymes, sans certitude sur leur identité, voir aussi *Jj-mrjj* (G : WF : G 3098, PM 99) et son fils *Rwḏ* (G 3086, PM 98), *Ḏɔšɔ* (G : WF : D 39-40, PM 111-112), *Jttj* (G : EF : LG 68, PM 210), *Mrjj-Ḫwfw* (G : EF : Fakhry nº 6, PM 213-214).

BIFAO 96 (1996), p. 51-71 Michel Baud

dans des titres de prêtres, se rencontre aussi sur les sceaux [68]. Cela montre, au passage, que *Jdw* n'a pas mis une emphase particulière, presque usurpée par rapport aux pratiques connues, sur son titre de prêtre de la « mère de deux rois ». Le titre développé a été aussi inscrit sur un vase [69], mais il ne se rencontre pas sur les marques de construction [70].

d. Bien que les annales royales soient généralement mutilées ou perdues aux endroits où figurait le titre des mères royales de l'Ancien Empire [71], il me paraît hautement probable que ces personnes ont toujours été désignées comme *mwt nswt-bjtj*, titre qui convient bien à un document de cette valeur pour la royauté, et ferait formellement écho à la titulature du roi qui précède. Les annales de la VI^e^ dynastie l'assurent pour Téti (*Zšzšt*) et Pépi I^er^ (*Jpwt*), cf. doc. type **1a**. Les attestations thinites, en mentionnant le simple *mwt* derrière le protocole royal [72], ne représentent qu'une variante de cette pratique. Le protocole (réduit) s'achève sur le nom royal en cartouche, et peut donc se lire aussi comme une antéposition honorifique. Cette formulation est certainement un artifice archaïsant voulu par le compilateur des annales, du milieu de la V^e^ dynastie, puisque, sur ce document, les rois thinites sont dotés d'un cartouche, qu'ils ne possédaient pas à leur époque [73].

On aurait donc, au sein de la catégorie des documents d'identité, une distinction possible entre *mwt nswt*, le plus répandu, et *mwt nswt-bjtj*, pour les documents empreints d'une solennité particulière.

La juste appréciation de cette répartition documentaire permet de constater que la détermination d'identité au moyen du simple *mwt nswt* (év. avec le nom de la pyramide), est une règle absolue pour les décrets royaux (doc. type **1b**), et quasi absolue pour les allusions au culte de ces personnes (doc. type **1f**), en fonction de la documentation qui nous est parvenue. Il est donc évident que, pour *Nt* comme pour *Nfr-ḥtp.s*, qui entrent respectivement dans les deux cas susmentionnés, le statut de mère royale était aussi bien affiché par *mwt nswt* (documents conservés) que par *mwt nswt-bjtj*, de leur vivant comme à titre posthume.

68 La forme en *mwt nswt* est la plus fréquente, qu'il s'agisse de la fonction de *w'b* (M. VERNER, *Abusir* III, p. 125, nº 10/A/85-b ; p. 127, nº 11/A/85-c ; p. 129, nº 13/A/85-h) ou de *ḫm-nṯr* (*ibid*., p. 102, nº 316/A/78-b ; p. 104, nº 316/A/78-j ; p. 110, nº 316/A/78-ss ; p. 124, nº 10/A/85-a ; p. 128, nº 13/A/85-f) ; le titre de prêtre n'est pas toujours conservé (*ibid*., p. 114, nº 390/A/78-a ; p. 115, nº 57/A/80-c ; p. 116, nº 90/A/80-b ; p. 128, nº 13/A/85-c). Le simple *mwt nswt* n'est pas toujours garanti, vu l'état de préservation des documents ; de même, l'essentiel des mentions *mwt nswt-bjtj nswt-bjtj* (souvent incomplètes) n'est pas conservé avec les titres de prêtres qui suivaient (*ibid*., p. 110, nº 316/A/78-uu et 78-xx ; p. 111, nº 316/A/78-xi ; p. 125, nº 10/A/85-d ; p. 126, nº 10/A/85-l et 11/A/85-b) ; *w'b mwt*-[*nswt*]-*bjtj* [*nswt-bjtj*] fait exception (*ibid*., p. 127, nº 11/A/85-g).

69 Doc. type **1g**, *s.v. Ḫnt-kɔw.s* II (titre incomplètement préservé : [*mwt nswt*]-*bjtj* [*nswt*]-*bjtj*).

70 Voir doc. type **1d**, *s.v. Ḫnt-kɔw.s* II, 2/, et M. VERNER, *Abusir* III, p. 78-79 (8). Il suggère, soit que ces variations rendent compte de pratiques d'abrévations liées au contexte (voir aussi p. 171 (9)), soit que les différences s'expliquent par la mention de deux mères royales homonymes, un culte ayant pu être rendu à *Ḫnt-kɔw.s* I^re^ dans le temple de *Ḫnt-kɔw.s* II. Pourtant, aucun élément ne permet de fonder cette seconde hypothèse. La fausse-porte est trop fragmentaire pour restituer un type unique d'association de deux titulatures complètes de deux personnes différentes (v. *ibid.*, p. 58-59, fig. 59b). Il n'existe pas la moindre preuve en faveur de l'attribution de la pyramide satellite du complexe à *Ḫnt-kɔw.s* I^re^, idée bien étrange (v. P. JÁNOSI *in ibid*., p. 161, 163).

71 Pour la IV^e^ dynastie, seule la fin du nom de *Mr.s-'nḫ* (I^re^) et *Ḥtp-ḥr.s* (I^re^) a été préservée, cf. doc. type **1a**.

72 Caire nº 1 : H. GAUTHIER, « Quatre nouveaux fragments de la Pierre de Palerme » *in* G. MASPERO, *Le musée égyptien* III, Le Caire, 1915, p. 33-35 et 42-43, pl. XXIV-XXV ; dans le second cas, la lecture fautive *mwt.f* de Gauthier a été rectifiée par G. DARESSY, « La Pierre de Palerme et la chronologie de l'Ancien Empire », *BIFAO* 12, 1916, p. 167 (bêlier *bt* et non *f*). Le troisième exemple de cette période, Palerme, r^o^ 3 (H. SCHÄFER, *Ein Bruchstück altägyptischer Annalen*, Berlin, 1902, p. 18), ne conserve que la fin du nom.

73 G. GODRON, *Études sur l'Horus Den et quelques problèmes de l'Égypte archaïque*, *Cahiers d'Orientalisme* 19, Genève, 1990, p. 179.

BIFAO 96 (1996), p. 51-71 Michel Baud

On suivra donc V. Callender sur un point au moins, qui accorde au titre de parenté *mwt nswt-bjtj* une certaine solennité [74]. Il est en effet le seul titre de parenté, à une exception près [75], à ne pas se limiter à l'association avec le simple *nswt*. Sans être la marque d'un statut particulier lié à des règles de dévolution du pouvoir, comme nous l'avons montré, il représente plus simplement une des désignations possibles du haut statut de mère royale. *Mwt nswt-bjtj* est employé dans les documents de cursus, très exceptionnellement dans certains documents d'identité pour refléter l'importance de ce personnage pour la royauté. Seule une dame parvenue au sommet de la hiérarchie de la parenté royale, selon les échelons de *z3t*, *ḥmt* et *mwt*, pouvait en effet se prévaloir d'un titre en relation directe avec le « roi de Haute et de Basse-Égypte », contrairement aux autres titres, administratifs y compris, qui engageaient soit généralement le simple *nswt*, soit plus rarement le seul *bjtj* [76].

Nom	*mwt nswt-bjtj*	*mwt nswt*	*ḥmt nswt*	*zꜣt nswt*	*zꜣt nṯr*	**Roi-fils**
Mr.s-ʿnḫ Ire [a]	(×)	(×)				Snefrou
Ḫtp-ḥr.s Ire [b]	×	×	(×)		×	Cheops
?						Rêdjedef
?						Chephren
Ḫʿ-mrr-Nbtj Ire [c]	×	×	×	×	×	Mykérinos
?						Chepseskaf
Nfr-ḥtp.s [d]	(×)	×				Ouserkaf ou Sahourê
Ḫnt-kꜣw.s Ire [e]	×	×	×?		×	Sahourê (?) et Neferirkarê
?						Chepseskarê
Ḫnt-kꜣw.s II [f]	×	×	×		×	Rêneferef et Niouserrê
?						Menkaouhor
?						Djedkarê
?						Ounas
Zšzšt [g]	×	(×)	×?		×?	Téti
Improbable *Ḫntt-///* [h]	×					Ouserkarê (?)
Jpwt Ire [i]	×	×	×	×	×	Pépi Ier
Mrjj-Rʿ-ʿnḫ-n.s Ire [j]	×	×	×			Merenrê Ier
Mrjj-Rʿ-ʿnḫ-n.s II [k]	×	×	×		×	Pépi II
Nt [l]		×	×	×		Merenrê II (?)
						[...]
Ppjj-ʿnḫ-n.s [m]	(×)	×	×		(×)	Neferkarê (II)

Tableau 1. Les « mères royales » et leurs rois-fils, IVe-VIIIe dynasties.

74 V. Callender, *op. cit.*, p. 98, qui évoque un renforcement de l'unité des deux terres dans un contexte de propagande royale. Comme nous l'avons vu, il faut écarter toute idée de lien avec des vicissitudes historiques.

75 *Jpwt* Ire est aussi *zꜣt nswt-bjtj* sur sa fausse-porte (FIRTH, GUNN, *TPC* I, pl. 55.1), mais Seipel considère qu'il s'agit d'une contamination avec *mwt nswt-bjtj*, par effet de parallélisme (*Königinnen*, p. 260 et n. 7), cf. n. 23.

76 On peut rencontrer exceptionnellement la mention *jmꜣḫw ḥr nswt-bjtj* + roi, mais il ne s'agit pas d'un titre à proprement parler. Pour Ounas, cf. H. ALTENMÜLLER, « Zur Vergöttlichung des Königs Unas im Alten Reich », *SAK* 1, 1973, p. 1-18 ; pour la liste de rois de la tombe de *Sḫm-kꜣ-Rʿ*, cf. PM 234 (7).

N.B. L'ordre de succession des rois est dans certains cas hypothétique, voir *supra*. Le point d'interrogation signale que le titre n'est pas certain (défaut de publication, document anonyme, etc.). Les parenthèses indiquent une bonne probabilité pour qu'un titre ait été porté, bien qu'il ne soit pas conservé. Dans le cas de *Ppjj-ʿnḫ-n.s,* les parenthèses signalent des titres qui ne se rencontrent que sur le sarcophage, qu'elle a peut-être réutilisé, cf. n. k.

Notes du tableau

a. W. Seipel, *Untersuchungen zu den ägyptischen Königinnen der Frühzeit und des Alten Reiches*, Hambourg, 1980, p. 86-90. Ajouter hypothétiquement le sceau doc. type **1f**/, *s.v. Mr.s-ʿnḫ* I^re^.

b. W. Seipel, *op. cit.*, p. 92-94 ; compléter avec L. Troy, *Patterns of Queenship in Ancient Egyptian Myth and History*, Uppsala, 1986, p. 153 (4.2) *i.e.* son culte par une famille de particuliers, doc. type **1f**, *s.v. Ḥtp-ḥr.s* I^re^. Pour les autres documents, doc. type **1a**, **1g**, **2a** et **2c**.

c. W. Seipel, *op. cit.*, p. 126-128. Ajouter les références à une « mère royale » anonyme dans les titres de prêtrises (*ḥm-kꜣ*) de *ꜣḫtj-ḥtp* et *Jmbjj*, doc. type **1f**, *s.v. Ḫʿ-mrr-Nbtj* I^re^, 2/. Pour les autres documents, voir doc. type **1f**, 1/, **1g**, et **2b**.

d. Citée chez *Pr-sn*, voir doc. type **1f**, *s.v. Nfr-ḥtp.s*. Le rapprochement avec une homonyme d'Abou Rawash, suggéré par L. Troy, *op. cit.*, p. 153 (4.10), est une confusion à partir d'une hypothèse discutable de W. Helck, *Geschichte des alten Ägypten*, *HdO* I, 1:3, reéd. 1981, p. 61 (4). On a récemment proposé qu'elle pourrait être la mère de Sahourê et non d'Ouserkaf, voir n. 10.

e. M. Verner, « Das "Chentkaus - Problem" », *in Ancient Egypt and Kush. In memoriam Mikhail A. Korostovtsev*, Moscou, 1993, p. 420-435 ; M. Verner, *Abusir* III. *The Pyramid Complex of Khentkaus*, Prague, 1995, p. 168-170. Voir doc. type **1f** et **2a**, *s.v. Ḫnt-kꜣw.s* I^re^.

f. W. Seipel, *op. cit.*, p. 203-205 ; M. Verner, *Abusir* III, *passim*, dont p. 170-173, et, pour sa parenté, p. 19, 65, 177, 250-252. Voir doc. type **1c**, **1d**, **1f**, **1g** et **2a**, *s.v. Ḫnt-kꜣw.s* II.

g. W. Seipel, *op. cit.*, p. 226-235. Voir doc. type **1a**, **1e**, **2a** et **2b**, *s.v. Zšzšt.*

h. W. Seipel, *op. cit.*, p. 244-250. Peut-être identique à la précédente, *ḥntt-///* n'étant peut-être pas un nom, mais une épithète. Voir *supra*, n. 13-15. R. Stadelmann a récemment suggéré que *Ḫwjt*, épouse de Téti, pourrait avoir été la mère d'Ouserkarê, cf. n. 16.

i. W. Seipel, *op. cit.*, p. 254-262. Ajouter, dans la nécropole de Téti, diverses références à son culte : doc. type **1f**, s.v. *Jpwt* I^re^, 1-2/. Pour les autres monuments, voir doc. type **1a**, **1b** et **2a**.

j. W. Seipel, *op. cit.*, p. 266-271. Voir doc. type **1b** et **2b**, *s.v. Mrjj-Rʿ-ʿnḫ-n.s* I^re^ et II. Certains autres monuments peuvent aussi la concerner, mais aucune certitude n'est possible en raison de problèmes d'homonymie (Seipel, *op. cit.*, p. 265), voir doc. type **1b**, **1f** et **1g** *s.v. Mrjj-Rʿ-ʿnḫ-n.s* I^re^ ou II (év. III).

k. W. Seipel, *op. cit.*, p. 272-274 et 276-277. Mêmes références que n. j, auxquelles on ajoutera doc. type **1g**, **2a** et **2c**, *s.v. Mrjj-Rʿ-ʿnḫ-n.s* II. Selon L. Kuchman-Sabbahy, « *ʿnḫ-n.s-Ppy*, *ʿnḫ-n.s-Mry-Rʿ* I and II, and the Title *wꜣḍ sḍtt* », *GM* 72, 1984, p. 33-36, le sarcophage réutilisé (?) par *Ppjj-ʿnḫ-n.s* aurait pu lui être initialement consacré, cf. doc. type **2a**, *s.v. Ppjj-ʿnḫ-n.s*. Ce monument comporte d'ailleurs un grand *serekh* de Pépi I^er^, dont la présence est difficilement explicable.

l. W. Seipel, *op. cit.*, p. 280-289 ; L. Troy, *op. cit.*, p. 156 (6.9). Voir doc. type **1b** et **2a**, *s.v. Nt*, mais la décoration de son complexe funéraire (**2a**) ne comporte que des titres de reine-épouse.

m. W. Seipel, *op. cit.*, p. 300-305 ; L. Troy, *op. cit.*, p. 156 (7.1). Voir doc. type **2a**, *s.v. Ppjj-ʿnḫ-n.s*. Pour le problème du sarcophage, ci-dessus, n. k.

BIFAO 96 (1996), p. 51-71 Michel Baud

Annexes

1. Les types de sources

Les variantes du titre de « mère royale » sont précisées entre parenthèses, après le nom de la titulaire.

1. Les documents d'identité

1a. ANNALES ROYALES

Mr.s-ʿnḫ Ire : titre perdu, mais évidemment celui de « mère royale », Caire no 1, ro 6, H. Gauthier *in* G. Maspero, *Le Musée égyptien* III, pl. 24 (très effacé). La lecture du signe *s* et du déterminatif de la femme assise est due à G. Daressy, « La Pierre de Palerme et la chronologie de l'Ancien Empire », *BIFAO* 12, 1916, p. 169 ; la lecture de *ʿnḫ* à la suite du *s*, soit la restitution [*Mr*].*s-ʿnḫ*, à J. Černý, cité par B. Grdseloff, « Notes sur deux monuments inédits de l'Ancien Empire », *ASAE* 42, 1943, p. 118.

Ḥtp-ḥr.s Ire : titre perdu, mais évidemment celui de « mère royale », Palerme, ro 7, H. Schäfer, *Ein Bruchstück altägyptischer Annalen*, Berlin, 1902, p. 31. Pour la lecture [*Ḥtp-ḥr*].s, voir W. Helck, « Bemerkungen zum Annalenstein », *MDAIK* 30, 1974, p. 34-35. L'emplacement du nom, sous un registre concernant Snefrou, montre qu'il s'agit bien de la mère de Cheops.

Zšzšt (*mwt nswt-bjtj*) : annales de Saqqara-Sud, titulature T_1 : M. Baud, V. Dobrev, « De nouvelles annales de l'Ancien Empire égyptien. Une « Pierre de Palerme » pour la VIe dynastie », *BIFAO* 95, 1995, p. 27-28.

Jpwt Ire (*mwt nswt-bjtj*) : annales de Saqqara-Sud, titulature T_3 : *ibid.*, p. 28.

1b. DÉCRETS ROYAUX

Jpwt Ire (*mwt nswt*) : décret de Pépi Ier à Coptos, H. Goedicke, *Königliche Dokumente aus dem Alten Reich*, *ÄA* 14, 1967, p. 41-54 (JE 41.890).

Mrjj-Rʿ-ʿnḫ-n.s Ire et II (voire III) (*mwt nswt* précédé du nom de la pyramide du fils-roi) : décret de Pépi II en Abydos, W.M.F. Petrie, *Abydos* II, *EEF* 24, 1903, pl. 19 et 21 ; Goedicke, *op. cit.*, p. 81-86.

Mrjj-Rʿ-ʿnḫ-n.s (Ire ou II [77]) et *Nt* (*mwt nswt*) : décret d'un successeur de Pépi II au complexe de *Nt*, G. Jéquier, *Les pyramides des reines Neit et Apouit*, Le Caire, 1933, fig. 2 ; H. Goedicke, *op. cit.*, p. 158-162, fig. 15 (JE 56370).

77 C. BERGER, *op. cit.*, *BdE* 106/1, p. 78, n. 34.

BIFAO 96 (1996), p. 51-71 Michel Baud

1c. ARCHIVES FUNÉRAIRES

Ḫnt-kɜw.s II (*mwt nswt*) : papyri du temple de Neferirkarê, P. Posener-Kriéger, *Les archives du temple funéraire de Néferirkarê-Kakaï*, *BdE* 65, 1976, p. 528-533 [78], qu'il faut rattacher au culte accompli dans le temple de la reine(-mère) et non dans celui du roi (rectificatif de P. Posener-Kriéger, « Les nouveaux papyrus d'Abousir », *JSSEA* 13/1, 1983, p. 51). Les propres archives de *Ḫnt-kɜw.s* n'ont préservé ni son nom, ni son titre principal : P. Posener-Kriéger *in* M. Verner, *Abusir* III, p. 113.

1d. MARQUES DE CONSTRUCTION (DESTINATION DES BLOCS)

Ḫnt-kɜw.s II : *mwt nswt ḥmt nswt* et nom : M. Verner, *Abusir* III, p. 47, nº 13 ; *mwt nswt* et nom : *ibid.*, p. 43, nº 1, p. 52, nºs 38 et 39.

1e. NOMS DE DOMAINES FUNÉRAIRES

Zšzšt (*mwt nswt*) : dans le mastaba de *Mḥw* (S : UPC, PM 619-622), H. Jacquet-Gordon, *Les noms des domaines funéraires sous l'Ancien Empire égyptien*, *BdE* 34, 1962, p. 422-423 (38S6/7 et 14).

NB : le nom de *Nfr-ḥtp.s*, dans un nom de domaine de la tombe de *Pr-sn*, ne s'accompagne d'aucun titre (cf. n. 57).

1f. TITRES DE PRÊTRES ET ALLUSIONS AU CULTE

Mr.s-ʿnḫ Ire : culte par un *[ḥm]-nṯr mwt [nswt] Snfrw* (?), d'après un sceau de la Ve dynastie, P. Kaplony, *Die Rollsiegel des Alten Reichs* II, *MonAeg* 3, 1981, p. 3-5, pl. 2. La reconstitution de Kaplony est incertaine. NB : dans la tombe de *Pḥ-r-nfr* (S : NSP, PM 502), W. Helck, *Untersuchungen zur Thinitenzeit*, *ÄA* 45, 1987, p. 278 (6), *Mr.s-ʿnḫ* est citée sans titre.

Ḥtp-ḥr.s Ire (*mwt nswt*) : citée sur un document concernant son culte, assuré par *Ṯntj* et sa fille *Ppj*, Berlin 14108, *Aeg. Inschr.* I, p. 28 ; H. Goedicke, *Die privaten Rechtsinschriften aus dem Alten Reich*, *Beiheft WZKM* 5, 1970, p. 108-112, pl. 11b.

Ḫʿ-mrr-nbtj Ire (1. *mwt nswt*, *mwt nswt-bjtj*, 2. *mwt nswt*) :

1. Citée nommément chez *Nj-mɜʿt-Rʿ* (G : CF, PM 282-284), SH*G* II, p. 202-225, spécialement fig. 232 (avec corrections de B. Grdseloff, *ASAE* 42, 1943, p. 52-35, fig. 5).
2. Références au culte d'une « mère royale », probablement elle, chez *ɔḫtj-ḥtp* (G : CF, PM 284 ; SH*G* I, p. 73-86) et *Jmbjj* (G : CF, PM 284-285 ; SH*G* I, p. 91-95), cf. M. Baud, « La tombe de la reine-mère *Ḫʿ-mrr-Nbtj* Ire », *BIFAO* 95, 1995, p. 12-13.

78 Dans ces archives, le signe *nswt* précède toujours *mwt*, contrairement à ce qu'affirme V. CALLENDER, *op. cit.*, p. 111, dont les références à Posener-Kriéger ne correspondent pas aux archives mais à une table d'offrandes.

BIFAO 96 (1996), p. 51-71 Michel Baud

Nfr-ḥtp.s (*mwt nswt*) : citée dans la tombe de *Pr-sn* (S : ESP, PM 577-578), à propos d'une réversion d'offrandes (*Urk.* I, 37, 5-17).

Ḫnt-kɜw.s I^re^ (*mwt nswt*) :
1. Culte de la « mère royale », qui n'est pas nommément citée, par *Rnpt-nfr* (G : CF, PM 257), SH*G* III, p. 160-165, spécialement fig. 135.
2. *Idem*, par *Špss-ɜḫtj* (G : CF, PM 260), SH*G* III, p. 93-97, spécialement fig. 84.

Ḫnt-kɜw.s II (1/, 2/, 4/ *mwt nswt*, 3/-4/ *mwt nswt-bjtj*) :
1. Citée nommément par un personnage au nom perdu, dit « *Ptḥ-mr-zṯ.f* » (Abousir, PM 344), H. Schäfer, *Priestergräber und andere Grabfunde vom Ende des Alten Reiches bis zur griechischen Zeit vom Totentempel des Ne-user-Rê*, Leipzig, 1908, p. 9-10 (10), fig. 6.
2. Bloc mentionnant la *ḥwt-nṯr* d'une « mère royale », probablement elle, peut-être même tombe que précédemment, H. Schäfer, *op. cit.*, p. 10 (11), fig. 7.
3. Culte de la « mère de deux rois » citée nommément, par *Jdw* (Abousir, « South Field », tombe D), M. Verner, « Excavations at Abusir. Season 1978-1979 - Preliminary Report », *ZÄS* 107, 1980, p. 165-166 et *id.*, *SAK* 8, 1980, p. 259.
4. Sceaux de fonction de prêtres de la mère royale, M. Verner, *Abusir* III, p. 102, 104, 110-111, 114-116, 124-130 (pour le détail des numéros, cf. *supra* n. 68).

Jpwt I^re^ (*mwt nswt*) :
1. Culte assuré par *Zzj* et sa famille (S : TPC, PM 568 et 570), Gunn MSS XV, p. 9-9A, 35a-b et Notebook 9, n^os^ 31-2 et 12, n^o^ 115 ; une copie de ces notes m'a été généreusement fournie par Diana Magee du Griffith Institute, Oxford.
2. *Idem*, dans un titre cité par H.G. Fischer, « Two Well-dated Egyptian Antiquities in the Walters Art Gallery, Baltimore », *MDAIK* 37, 1981, p. 154.

Mrjj-Rʿ-ʿnḫ-n.s I^re^ ou II (ou III ?) (*mwt nswt*) : citée sur la stèle de *Mḥnw* (Abydos ?), chargé de son culte, Fischer, *op. cit.*, p. 151-154.

1g. Petit matériel funéraire

Ḥtp-ḥr.s I^re^ (*mwt nswt*) : fragment de vase de Byblos, P. Montet, « Notes et documents pour servir à l'histoire des relations entre l'Égypte et la Syrie », *Kêmi* 16, 1962, p. 87.

Ḫʿ-mrr-nbtj I^re^ (*mwt nswt*) : instrument *psš-kf*, PM 33 ; G.A. Reisner, *Mycerinus. The Temples of the Third Pyramid at Giza*, Cambridge MA, 1931, p. 18, 233, pl. 19a.

Ḫnt-kɜw.s II (*mwt nswt-bjtj*) : fragment de vase, M. Verner, *Abusir* III, p. 21, fig. 10.

Mrjj-Rʿ-ʿnḫ-n.s II (*mwt nswt* précédé du nom de la pyramide du fils-roi) : coupe MMA, W.C. Hayes, *The Scepter of Egypt* I, New York, rééd. 1990, p. 129-130, fig. 79.

Mrjj-Rʿ-ʿnḫ-n.s I^re^ ou II (*mwt nswt*) : vase de Badari, PM V, 6 ; G. Brunton, *Qau and Badari*, *BSAE* 44, 1927, p. 64, 68, pl. 41 (16) et pl. 49.

BIFAO 96 (1996), p. 51-71 Michel Baud

2. Les documents de cursus

2a. Monuments funéraires personnels

Ḥtp-ḥr.s Ire (*mwt nswt-bjtj*) : chambre funéraire G 7000x et son riche mobilier (G : EF, PM 179-182), G.A. Reisner, W.S. Smith, *A History of the Giza Necropolis* II : *The Tomb of Hetep-heres the Mother of Cheops*, Cambridge MA, 1955, *passim* ; M. Lehner, *The Pyramid Tomb of Hetep-heres and the Satellite Pyramid of Khufu*, *SDAIK* 19, 1985, p. 1-44.

Ḫnt-kɜw.s Ire (*mwt nswt-bjtj nswt-bjtj*) : complexe LG 100 (G : CF, PM 288-289), SH*G* IV, p. 1-102 (sauf l'avant-temple du temple de la vallée de Mykérinos).

Ḫnt-kɜw.s II (*mwt nswt-bjtj nswt-bjtj* [79]) : complexe funéraire à Abousir, au sud de la pyramide de Neferirkarê. Voir à présent M. Verner, *Abusir* III, p. 1-42, 55-96. Les fragments d'une table d'offrandes en albâtre, L. Borchardt, *Nefer-ìr-keɜ-reʿ*, p. 68, fig. 73 et *ASAE* 38, 1938, p. 213 (Berlin E 16622, 17435-6) en proviennent certainement, quoique retrouvés lors de la fouille du complexe de Neferirkarê, cf. M. Verner, *ibid*., p. 170 (2), pl. 32, fig. 84 [80].

Zšzšt (*mwt nswt-bjtj* [81]) : divers blocs d'un monument détruit, remployé dans le temple funéraire de Pépi Ier, Saqqara-Sud, PM 422. Publication incomplète, voir J.-Ph. Lauer, « Travaux et recherches à Saqqarah (campagnes 1966-1967 et 1967-1968) », *BSFE* 52, 1968, p. 27, fig. 3 ; J.-Ph. Lauer, « Recherches et travaux à Saqqarah », *CRAIBL* 1970, p. 498-501 ; comptes rendus de J. Leclant *in Orientalia* 38, 1969, p. 256 ; *Orientalia* 40, 1971, p. 233 ; *Orientalia* 44, 1975, p. 208 ; *Orientalia* 47, 1978, p. 281 ; *Orientalia* 48, 1979, p. 362.

Jpwt Ire (*mwt nswt*, *mwt nswt* précédé du nom de la pyramide du fils-roi, *mwt nswt-bjtj*) : complexe funéraire à Saqqara, au nord de celui de Téti (S : TPC, PM 396-397). Publication incomplète, voir Firth, Gunn, *TPC* I, p. 11-14, 90-92, II, pl. 55-57.

Mrjj-Rʿ-ʿnḫ-n.s II (*mwt nswt-bjtj*) :

1. Sommet d'un obélisque, C. Berger, « À la quête de nouvelles versions des Textes des Pyramides, à propos des reines de la fin de l'Ancien Empire », *Hommages à Jean Leclant*, *BdE* 106/1, 1994, p. 75. Le nom n'est pas préservé, mais le titre de parenté associé au nom de la pyramide de Pépi II, *Mn-ʿnḫ-Nfr-kɜ-Rʿ*, assure qu'il s'agit de *Mrjj-Rʿ-ʿnḫ-n.s* II, mère de ce roi.
2. Statue de la reine avec son jeune fils Pépi II, T.G.H. James, *Corpus of Hieroglyphic Inscriptions in the Brooklyn Museum*, New York, 1974, p. 28, pl. 25 ; R.A. Fazzini *et al.*, *Ancient Egyptian Art in the Brooklyn Museum*, New York, 1989, nº 15 (Brooklyn 39.119).
 NB : Le sarcophage de *Ppjj-ʿnḫ-n.s* III a pu lui être initialement consacré, cf. tableau 1, n. k.

79 Le simple *mwt nsw*t n'a pas été retrouvé, cf. M. Verner, *Abusir* III, p. 78-79 (8), qu'il n'ait jamais figuré sur le portail d'entrée, les piliers ou la fausse-porte, ou que cela s'explique par l'état très fragmentaire de ces monuments.

80 La présence du signe *mwt* après *nswt* (lecture de L. Borchardt, *loc. cit.*), est débattue ; H. Junker, *MDAIK* 3, 1932, p. 130, lisait *ḥmt*, ce qui est plus vraisemblable juste après les titres [*smrt* ?] *Ḥr*, *ḥt Ḥr*, d'autant que la titulature s'achève par « aimée de [Nefer-ir]-ka-[Rê], chaque jour », *i.e.* le roi-époux.

81 Faute de publication de tous les fragments, on ne sait si *mwt nswt* est aussi attesté.

BIFAO 96 (1996), p. 51-71 Michel Baud

Nt (non titrée « mère royale ») : complexe funéraire à pyramide, au nord de celui du roi Pépi II, Saqqara, PM 431 ; G. Jéquier, *Neit et Apouit*, p. 3-40.

Ppjj-ʿnḫ-n.s (*mwt nswt* précédé du nom de la pyramide du fils-roi, *mwt nswt-bjtj* sur le sarcophage) : tombe de fortune dans un magasin de la partie sud du temple funéraire de la reine *Jpwt* II, nécropole de Pépi II, Saqqara, PM 676 ; G. Jéquier, *op. cit.*, p. 50-54, fig. 30-31, pl. 40.

2b. REPRÉSENTATION CHEZ UN TIERS

Ḥʿ-mrr-nbtj Ire (*mwt nswt-bjtj*) : représentée chez sa fille *Ḥʿ-mrr-nbtj* II, tombe de Galarza (G : CF, PM 273-274), G. Daressy, « La tombe de la mère de Chefren », *ASAE* 10, 1910, p. 46 ; A. Kamal, « Rapport sur les fouilles du Comte de Galarza », *ibid.*, p. 119 ; E. Edel, « Die Grabinschrift der Königin *Ḥʿj-mrr-nbtj* », *MIO* 1, 1953, p. 333-336 et *id.*, « Inschriften des Alten Reichs V. Zur Frage der Eigentümerin des Galarzagrabes », *MIO* 2, 1954, p. 183-187.

Zšzšt (?) (*zꜣt nṯr*) : bloc anonyme du temple funéraire de Téti, J.-Ph. Lauer, J. Leclant, *Le temple haut du complexe funéraire du roi Téti*, *BdE* 51, 1972, p. 91, fig. 89.

Mrjj-Rʿ-ʿnḫ-n.s Ire et II (*mwt nswt-bjtj* précédé du nom de la pyramide) : stèle du vizir *Ḏʿw* (Abydos, CG 1431, PM V, 95), A. Mariette, *Abydos* I, pl. 2a et II, pl. 16bis (a) ; H.G. Fischer, *Egyptian Studies* II. *The Orientation of Hieroglyphs. Part I, Reversals*, New York, 1977, p. 141-143, fig. 58-59.

2c. DIVERS

Ḥtp-ḥr.s Ire (*mwt nswt-bjtj*) : chaise à porteurs, dont la vocation n'a certainement pas été uniquement funéraire : G.A. Reisner, W.S. Smith, *Giza Necropolis* II, p. 33-34, pl. 27-29.

Mrjj-Rʿ-ʿnḫ-n.s II (*mwt nswt-bjtj* suivi du nom de la pyramide du fils-roi) : inscription rupestre de régence, Ouadi Maghara, A.H. Gardiner, T.E. Peet, J. Černý, *The Inscriptions of Sinai*, Londres, 1952, 1955, p. 64, pl. 9 (17).

2. *Ḫnt-kɔw.s* Ire, une reine-épouse ?

Les titres de *Ḫnt-kɔw.s* Ire connus jusqu'à présent se rattachent tous au statut de mère royale, qu'il s'agisse évidemment de *mwt nswt-bjtj nswt-bjtj* et de son abréviation *mwt nswt*, ou de *zꜣt nṯr* et *ḏdt ḫt nbt nfrt jr.t(w) n.s* [82] (cf. doc. type **1f** et **2a**, s.v. *Ḫnt-kɔw.s* Ire). La parenté du personnage est extrêmement débattue. On l'a souvent dotée d'un époux royal, Chepseskaf ou Ouserkaf, en premières ou secondes noces, ou mariée à un simple particulier, le prêtre de Rê auquel fait allusion le P.Westcar (nommé *Rʿ-wsr* par ce document) [83]. Faute du titre de parenté *ḥmt nswt* ou de tout autre titre se

82 Ce dernier, quoique préférenciellement accordé à des mères royales, ne leur est pas exclusif, à une exception près : W. SEIPEL, *Königinnen*, p. 334-335.

83 Cf. n. 20-21.

BIFAO 96 (1996), p. 51-71 Michel Baud

rattachant au statut de reine-épouse, on est plutôt tenté par le second type d'explication. Cependant, comme le montrent les piliers d'entrée et une des fausses-portes du complexe funéraire de *Ḫnt-kȝw.s* (LG 100), ces éléments (sinon plus) furent mis en place par le second fils-roi, puisque, comme l'indique le titre de « mère de deux rois », il était déjà monté sur le trône. Il est donc possible que les marqueurs de ce statut l'aient largement emporté dans la décoration, au détriment des titres de reine-épouse. Aucune conclusion définitive ne peut donc être proposée dans ce domaine, à partir d'une argumentation de ce type.

On a alors récemment tenté une autre approche [84], de manière ingénieuse, en mettant à contribution quelques éléments de décoration de la chapelle [85], passés largement inaperçus. Sur l'un d'entre eux, en effet, figure le titre de *zȝ nswt n ḥ[t.f]*, bien au masculin et non au féminin [86], qui ne qualifie donc pas *Ḫnt-kȝw.s*. On peut imaginer une scène dans laquelle elle apparaîtrait avec ses enfants, *zȝ* et *zȝt nswt* [87], indice en faveur de la réalité de son statut d'épouse royale. Cependant, on pourrait aussi proposer une scène identique à celle qui figure dans le temple de *Ḫnt-kȝw.s* II, sur laquelle Niouserrê, le roi-fils, accompagné de ses propres enfants, se présente face à sa reine [88]. Dans ce cas, la parenté des enfants royaux n'a évidemment aucune conséquence sur celle de leur grand-mère.

Voilà qui peut ouvrir à nouveau la porte à d'interminables spéculations. Encore faudrait-il s'assurer, au préalable, de la valeur du fragment à l'origine de cette discussion, portant le titre de *zȝ nswt*. Cela signifie, d'une part, connaître sa provenance exacte, et d'autre part, analyser l'ensemble des fragments retrouvés avec lui, pour ne pas biaiser les sources en opérant une sélection allant dans le sens de la thèse à défendre.

La question de la localisation se résoud sans peine, l'introduction de S. Hassan parlant d'elle-même : « some of the following fragments were recovered from the debris filling the chapel, while others were scattered at random over the ruins of the Pyramid City » [89]. En d'autres termes, on ne peut savoir actuellement d'où ils proviennent, la fouille de Hassan ayant portée sur un vaste secteur. Compte tenu de l'ampleur des destructions qui ont affecté les nécropoles memphites, et celle du cimetière central en particulier, ces fragments peuvent provenir de mastabas assez distants. L'analyse de certains d'entre eux permet de l'assurer.

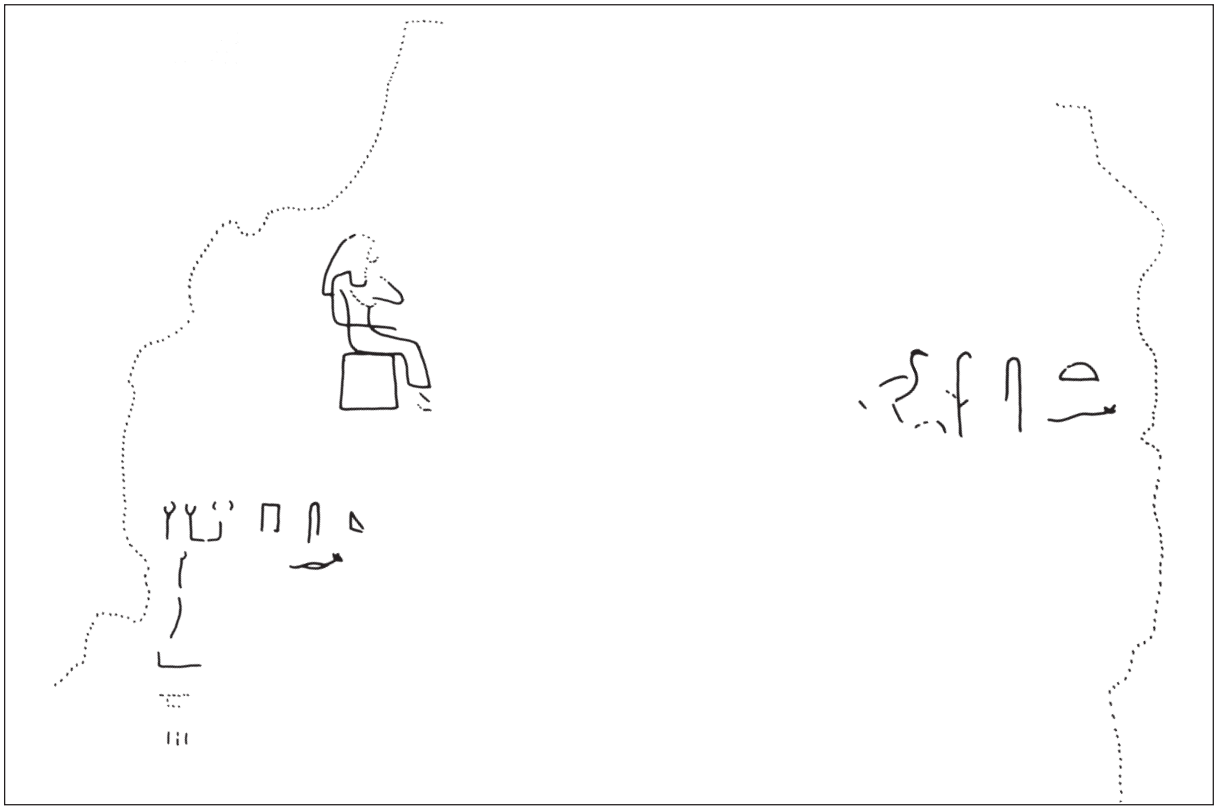
Hassan répartit les fragments en 32 entrées, mais son nº 17 en comporte deux, et son nº 32 six, soit un total de 38. Les légendes préservées des fragments nº 18 (SH*G* IV, p. 21, fig. 20) et nº 21 (*ibid*., p. 21, fig. 21) se réfèrent indéniablement à un propriétaire *masculin* (voir notre figure 2). La bribe de texte conservée sur l'un (*njwwt.f*) et l'autre (*m njwwt.f*) fait partie d'une légende de surveillance des travaux, comme *mȝȝ skȝ zẖ ḥt jn ḫswt.f nt njwwt.f*, « surveiller le labourage et la moisson du blé par ses équipes de ses (= de lui !) domaines funéraires » [90] ou *mȝȝ ḫnḏt-ḥr nt ḫwȝ ʿwt* (etc.) *ḫnt m njwwt.f* [91], « surveiller les offrandes de bœufs, petit bétail, etc., amenées de ses domaines funéraires ». Un autre fragment (SH*G* IV, p. 21, nº 17, fig. 19) comporte d'ailleurs la mention *jn*[*n*(*t*)] *m*, à rattacher à ce type de légende (cf. ex. précédent). Le fragment nº 13 (SH*G* IV, p. 20, fig. 15) préserve une partie de dossier de chaise haute, devant lequel figure un chasse-mouche. Ce type de scène, qui se reconstitue aisément (voir notre figure 3), est réservé à l'univers masculin [92]. Le chasse-mouche peut

84 V.G. Callender, dont la thèse est citée par M. Verner, *Abusir* III, p. 169-170 (3).
85 SH*G* IV, p. 18-23.
86 Bien vu par V. Callender, *loc. cit*., contre S. Hassan, *op. cit*., p. 23 (21), fig. 23 et M. Verner, *in Ancient Egypt and Kush. In memoriam Mikhail A. Korostovtsev*, p. 421.
87 À l'image de modèles royaux, cf. p. ex. le bloc du temple de Neferirkarê, cité n. 49.
88 M. Verner, *Abusir* III, p. 63-67.
89 SH*G* IV, p. 18.
90 P. ex. W.K. Simpson, *Mastabas of the Western Cemetery* I, *Giza Mastabas* 4, Boston, 1980, fig. 4-5.
91 P. ex. J*G* VI, fig. 40.
92 Cl. Sourdive, *La main dans l'Égypte pharaonique*, Berne, Francfort s/M., New York, 1984, p. 137-140, 164-167.

BIFAO 96 (1996), p. 51-71 Michel Baud

être représenté sur des monuments féminins, mais une femme n'est jamais montrée le portant, et la reine *Mr.s-ʿnḫ* III ne fait pas exception [93]. Les fragments nos 27 et 28 (SH*G* IV, p. 23) présentent chacun le texte /// [*r P*?]*nb ḥm bɜw Nḫn*, en colonne, orienté vers la droite dans un cas, vers la gauche dans l'autre. Le second titre, qui qualifie des porteurs d'étendards lors des grandes cérémonies royales, est caractéristique des fonctions des fils royaux à la IVe dynastie [94]. Il serait étonnant de le rencontrer accompagnant une représentation chez un tiers, fut-elle reine, et de manière répétée qui plus est. Dans ces conditions, il est plus vraisemblable de leur associer le fragment comportant le titre de « fils charnel du roi », au point de départ de cette discussion. Tous les autres fragments ne donnent pas de renseignements sur le propriétaire, qu'ils aient fait partie de la décoration de la chapelle de *Ḫnt-kɜw.s* [95], ou qu'ils proviennent d'autres tombes des environs, comme nous venons de le montrer. En tout état de cause, ils ne sauraient servir à assurer que *Ḫnt-kɜw.s* Ire fut une reine-épouse.

Fig. 1. Stèle (?) d'albâtre, découverte dans le temple de la vallée de Mykérinos (d'après SH*G* IV, pl. XXVII C).



93 *Ibid.*, p. 164.

94 W. Helck, *Beamtentitel*, p. 53-54. Outre *Kɜ.j-nfr* (D : ESPS : sud, no 28, PM 893) et *Jwn-Rʿ* (G : CF, PM 243) qu'il cite, on ajoutera les fils royaux *Ḫwfw-ḫʿ.f* Ier (G : EF : G 7130-40, PM 188-189 ; W.K. Simpson, *Kawab*, p. 9-20) et *Sḫm-kɜ-Rʿ* (G : CF : LG 89, PM 233-234). *Ɜḫtj-ḥtp* (G : EF : G 7650, PM 200-201), dont la titulature est très incomplètement préservée, fut peut-être lui aussi fils royal. Tous sont de grands personnages de l'État, vizirs, chefs de travaux ou d'expédition.

95 La légende ///*s kɜ jr* accompagnant un personnage secondaire (SH*G* IV, p. 20, fragment no 12, fig. 14), pourrait renvoyer à un propriétaire féminin : « son (= d'elle) [fils ? intendant ? etc.] *Kɜ-jr* », à moins que ///s appartienne à un substantif antéposé, soit le nom *Kɜ-jr-///s* (p. ex. *-šps* ?) pour lequel H. Ranke, *Die Ägyptischen Personennamen*, ne donne toutefois pas d'exemples.

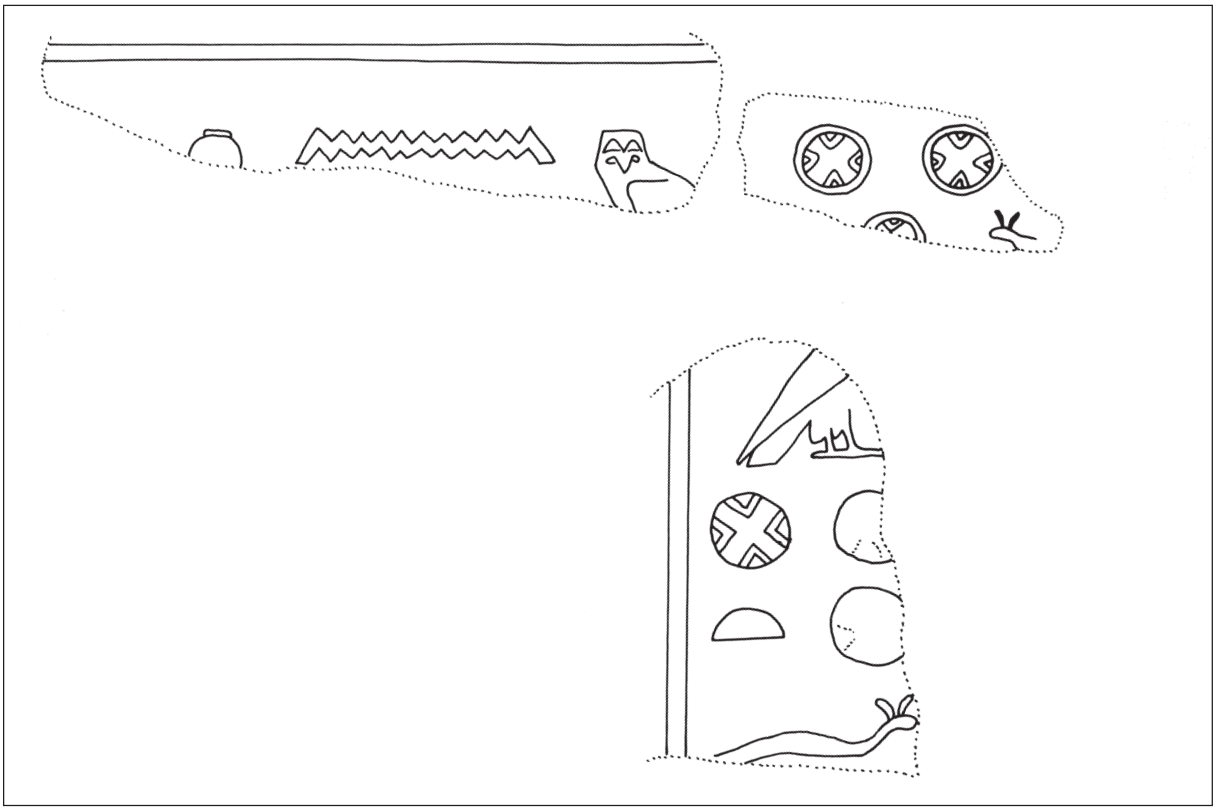


Fig. 2. Fragments de légendes de surveillance d'activités agricoles et/ou de rentrées d'offrandes (SHG IV, fig. 19-21).

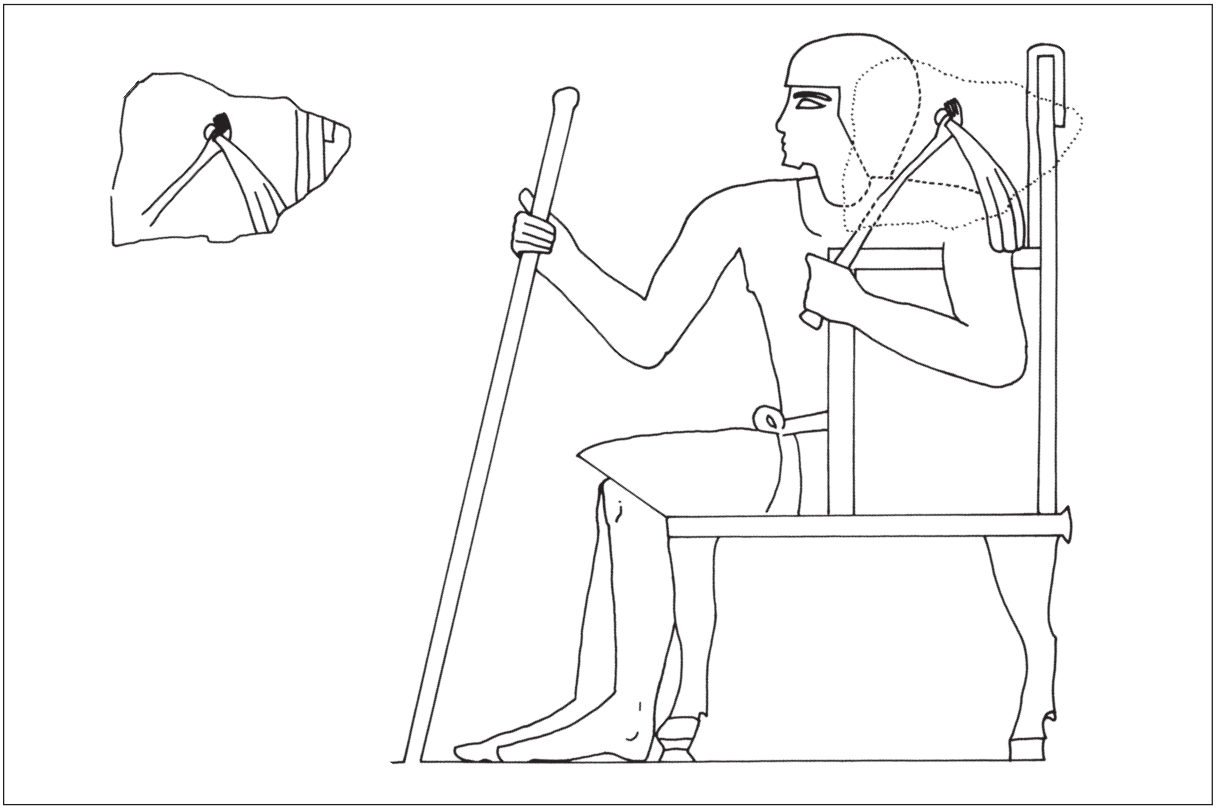


Fig. 3. Fragment de décoration avec chasse-mouche (SHG IV, fig. 15) et essai de reconstitution de la scène originale (adapté de K.R. Weeks, *Mastabas of Cemetery G 6000*, *Giza Mastabas* 5, 1994, fig. 10).